

BILAN DE CONCERTATION

PARC SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE DE BORCQ-SUR-AIRVAULT

Contact à privilégier :

Amandine SZURPICKI
Les Bureaux de la Cité Mondiale
23 Parvis des Chartrons
33000 BORDEAUX
+33 (0)3 20 51 16 59

RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault



- > Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault
- > Commune d'Airvault, département des Deux-Sèvres (79)
- > Parc solaire photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault



RENEWABLE POWER
rpGLOBAL
FRANCE

Préambule

Le présent document rassemble l'ensemble des pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire du Parc solaire photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault.

Ce dossier est présenté par la société RP GLOBAL France, porteur du projet, pour le compte de la SARL « Le Parc Photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault ».

La configuration de ce projet, telle que présentée dans ce dossier, résulte d'une combinaison équilibrée de différents paramètres, dont notamment :

- Le potentiel de production photovoltaïque du site et sa viabilité économique ;
- Une volonté territoriale associée à des politiques locales en matière d'aménagement et de transition énergétique ;
- Les enjeux humains en termes d'habitat et d'activités économiques ;
- Les sensibilités écologiques locales ;
- Le respect du patrimoine culturel, touristique et paysager du secteur.

Le Parc solaire photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault est donc le fruit d'une concertation de proximité entre la société RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet. Les échanges issus de cette concertation ont permis de déterminer les contours du projet, ainsi que des mesures en adéquation avec les enjeux locaux et les attentes exprimées. Depuis que le projet a été initié avec les élus locaux, la société RP GLOBAL France a axé ce travail de communication autour de diverses actions à destination des publics pouvant être concernés par le projet. Ainsi, à différents moments clés de la mise au point du projet, divers outils de communication ont été déployés, et en particulier : lettre d'information, permanence publique, site internet et rencontres individuelles. Le site internet officiel d'informations autour du projet est disponible ici :

www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr



LE PROJET EN BREF :

8 620

MODULES
SOLAIRES

5,3

HECTARES
OCCUPÉS

5,6

MW

330

TONNES DE CO²
ÉVITÉES PAR AN

1 500

FOYERS ALIMENTÉS
(chauffage inclus)



QUALITÉ



INNOVATION



PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



DURABLE

RENEWABLE POWER

rp GLOBAL
FRANCE

Nos valeurs fondamentales



QUALITÉ :

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

INNOVATION :

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

PROXIMITÉ :

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

CONCERTATION :

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

CITOYEN :

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

DURABLE :

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

Sommaire

SOMMAIRE	4
1. LA CONTEXTUALISATION DU PROJET	5
2. PRESENTATION DU DEMANDEUR	9
3. LA CONSTRUCTION DE LA CONCERTATION	12
4. LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU PROJET	18
5. LES RETOMBES POUR LE TERRITOIRE	20
6. LE FUTUR PARC PHOTOVOLTAÏQUE	21
ANNEXES	23



Photomontage du projet solaire de Borcq-sur-Airvault - Réalisé depuis la RD 144 longeant le site au nord

1. La contextualisation du projet

1.1. L'émergence du projet de parc photovoltaïque de Borcq

Dans le cadre de ses prospections tournées en priorité vers les sites artificialisés ou pollués, la société RP Global a rencontré en novembre 2019 Monsieur Métreau, Maire délégué de Borcq-sur-Airvault, pour lui présenter les intérêts d'un projet de production d'énergie photovoltaïque dans le secteur de la Plaine des Vaux Roux. Il s'est montré très favorable à un tel projet sur ce secteur de sa commune. Une visite commune du site potentiel a également eu lieu. Ce positionnement a été confirmé après la rencontre en juin 2020 de Monsieur Fouillet, Maire d'Airvault et de Madame Guilbot, Maire déléguée nouvellement élue.

Ce secteur possède un passé chargé en activités militaires pendant la seconde guerre mondiale (camp de production et de stockage de munitions) et industrielles jusqu'en 1965 (destruction d'obus et autres munitions). Toutefois, ces différentes occupations et activités ont généré des pollutions localisées dans les sols et la végétation. De ce fait, une partie des parcelles du site étudié ont été intégrées en 2001 à la base de données nationale des anciens sites industriels et activités de services (BASIAS).

Une étude diligentée par l'ADEME a mis en évidence en 2018 les différentes zones présentant des pollutions résiduelles et leurs possibles incidences sur la santé. En conséquence, des décisions préfectorales visant à protéger les consommateurs et les agriculteurs ont encadré strictement les activités agricoles sur ces parcelles. La production agricole se trouve d'ailleurs interdite sur les secteurs où les niveaux de pollution en métaux lourds sont les plus élevés. Deux petites zones, l'une susceptible de contenir des fûts de stockage d'adamsite et l'autre correspondant à un lieu de destruction des munitions ("ancien four à pain"), ont été clôturées, y interdisant l'accès au public.

En concertation avec les élus locaux, il a été reconnu qu'implanter une centrale solaire sur ces terres où l'activité agricole est en recul, serait une solution valorisante pour les agriculteurs locaux, productive et respectueuse de la santé et de l'environnement. L'initiative de ce projet a également fait l'unanimité auprès des services de l'Etat réunis par Madame la Sous-Préfète de Parthenay en octobre 2020. A cette occasion, il a été convenu de retenir une zone d'étude de l'ordre de 14 hectares en visant une surface d'implantation d'environ 8 hectares concentrée autour des parcelles les plus polluées. Cet objectif répond à la fois à la nécessité de maintenir les activités agricoles en place et également à la recherche de la viabilité économique du projet au regard notamment de la distance de raccordement.

Les parcelles retenues pour l'implantation du projet sont actuellement occupées d'une part par des parcelles en gel longue durée sous contrat MAEc pour 5 ans pour 4 ha, correspondant aux parcelles agricoles les plus polluées. D'autre part, 1,3 ha est toujours cultivé pour l'alimentation animale.

Les accords fonciers avec les différents propriétaires et exploitants agricoles ont été signés entre décembre 2020 et décembre 2021.

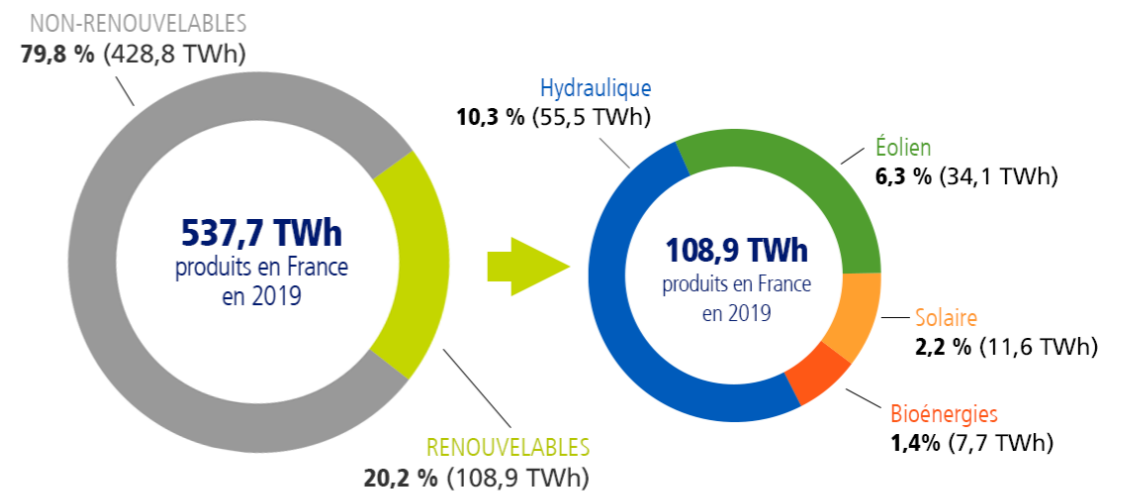
1.2. Le solaire photovoltaïque : une énergie en plein essor

L'électricité, l'énergie produite par les électrons (du grec « êlektron », signifiant ambre jaune), fait partie de ces éléments que l'on utilise sans s'en rendre compte. Elle est une part indispensable au fonctionnement de la vie domestique et matérielle moderne.

Jusqu'aux années 1990, ce sont les énergies fossiles (par leur faible coût et leur capacité à produire massivement) qui ont permis de répondre aux besoins grandissant de notre monde en constante croissance. Depuis les années 1990, la constatation des changements climatiques et la perspective de la raréfaction de certaines matières premières, incitent au changement et à la mise en place d'une ambition partagée concernant la diminution des émissions de CO₂. C'est depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio, en 1992, qu'entrent les balbutiements de la transition énergétique mondiale dans les plans d'actions de nombreux gouvernements.

1.3. Les alternatives renouvelables de production d'électricité

Ainsi, depuis 20 ans, différents plans d'actions gouvernementaux sont déployés. C'est ainsi que l'Accord de Paris signé en France en décembre 2015 et rendu opérationnel par la COP 24 en décembre 2018, édicte plusieurs scénarios afin de contenir le réchauffement climatique à une augmentation des températures terrestres d'au maximum 2°C. L'un des leviers d'action repose en particulier sur la mise en place, le développement des énergies renouvelables et le remplacement des énergies fossiles.



Part des renouvelables dans la production française d'électricité en 2019

(Sites de production raccordés au réseau)

Source RTE - bilan électrique 2019

© EDF

En France, des avancées majeures ont été faites ces dernières années, où la part de l'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation finale brute s'élève à 20,2%. (Source RTE - bilan électrique 2019)

Les principaux atouts de l'utilisation de ses sources d'énergies alternatives et renouvelables sont nombreux :

- Réduction des gaz à effet de serre ;
- Diversification de l'approvisionnement ;
- Limitation de l'interdépendance entre les Etats ;
- Déploiement et répartition équilibrée sur le territoire ;
- Création d'emplois.

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, validée depuis 2020 par le gouvernement français, prévoit d'atteindre une capacité d'installation de 113 GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Le renforcement du développement de ces sources d'énergies renouvelables est un enjeu majeur pour le territoire français. Ce sont 33 millions de compteurs électriques qui sont déployés et qui assurent l'éclairage et le chauffage des foyers. En 2020, la France a effectivement consommé 449 TWh, contre 473 TWh en 2019, soit une chute de 5,1%. Les besoins ne cessent en effet de croître, avec d'une part le développement et la diversification des appareils électroménagers et des objets connectés, et d'autre part avec la réduction progressive des énergies fossiles dans les transports et l'industrie.

L'énergie solaire, en constante évolution, et grâce à des objectifs ambitieux de l'Etat français, permettra au pays de remplir les objectifs fixés par les accords internationaux, répondre à nos besoins croissants en électricité, et ainsi réussir notre transition énergétique.

A l'échelle internationale, l'énergie photovoltaïque représente 2,1% de la production d'énergie renouvelable.

Avec près de 115 GW installés sur le marché mondial en 2019 soit 22% de plus par rapport aux installations de 2018, l'énergie solaire en constante augmentation. En cumulés, ce sont près de 627 GW installés. La maturité

technologique étant toujours en amélioration, le solaire photovoltaïque respecte la courbe de croissance annuelle moyenne fixée (environ 15% par an entre 2019 et 2030).

Malgré une décélération des installations dues aux changements politiques limitant les mesures d'incitation, la Chine reste le premier producteur d'électricité à partir de solaire photovoltaïque avec 176,9 TWh (représentant environ 32% de la production mondiale). Les Etats-Unis occupent la deuxième place avec 81,2 TWh (représentant environ 15%). Le Japon est à la troisième place avec une production de 62,6 TWh (représentant environ 11%). La France se trouve parmi les 10 premiers producteurs mondiaux avec 10,5 TWh soit 2% de la production mondiale. (Source : International Energy Agency Report 2019).

Les ajouts de capacité photovoltaïque devraient augmenter de 33% en 2020 par rapport à 2019.

1.4. En Europe

L'Union Européenne a installé 17 GW de nouvelle capacité solaire en 2019. C'est 98% de plus qu'en 2018 en raison d'un développement soutenu en Allemagne (+4 GW), en Espagne (+4 GW) et aux Pays-Bas (+2 GW). La France quant à elle comptabilise 1 GW de capacité installée.

Les capacités installées en 2020 devraient avoisiner 16,5 GW soit avec une baisse de 4% résultant principalement des restrictions sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. La France est le 4^{ème} pays le plus producteur d'énergie (+1 GW) solaire derrière l'Allemagne (+4 GW), les Pays-Bas (+3 GW) et l'Espagne (+2 GW), *ex aequo* avec l'Italie et la Pologne.

La tendance générale d'expansion devrait perdurer au sein des pays de l'Union Européenne avec un objectif de 22 GW installés en 2021 et une moyenne de 25 GW par an entre 2023 et 2025. Ces paliers d'installations sont soutenus par des politiques publiques visant à atteindre l'objectif de 32% d'énergie renouvelable fixé pour 2030 ainsi que par l'engagement de la plupart des pays membres qui ont d'ores et déjà introduit ou rédigé leur législation nationale pour les mettre en œuvre.

1.5. En France

La puissance du parc d'énergie solaire photovoltaïque français était de plus de 10 GW au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 8,6% par rapport à 2019. Le rythme de développement du solaire photovoltaïque reste donc dans la moyenne des dernières années avec un raccordement d'environ 820 MW par an.

La production des installations solaires photovoltaïques avoisine les 12,6 TWh en augmentation de 2,3% par rapport à 2019 et un nouveau record en mai 2020 avec 1,6 TWh d'énergie produite. Cette production a permis de couvrir environ 3% de la consommation contre 2,2% en 2019.

La production solaire photovoltaïque française est portée par 4 Régions accueillant plus de 72% de la capacité installée : la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie, la Provence-Alpes-Côte d'Azur, et l'Auvergne-Rhône-Alpes. Ces régions étant situées sur la partie méridionale de la France, disposent d'un plus fort ensoleillement constituant donc une situation favorable le développement de la filière.

1.6. Le solaire demain en France

Les engagements de la France dans le déploiement de la filière sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Cette PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, et a attribué début 2020 des objectifs ambitieux pour la filière photovoltaïque.

Ainsi, en 2023, elle fixe une production installée de +18 GW en option basse et +20GW en option haute pour atteindre un objectif de +35GW en option basse et +44GW en option haute en 2030, soit environ 10% de la consommation finale d'énergie électrique.

Ces ambitions sont détaillées d'une part pour le solaire photovoltaïque au sol qui représente entre 20,6 et 25 GW installés, et d'autre part le solaire sur toiture et ombrière entre 14,5 et 19 GW de capacité installée.

De plus, en octobre 2021, le gestionnaire du Réseau de Transport Electrique (RTE) a publié ses scénarios des Futurs énergétiques 2050 : la transition énergétique vers la neutralité carbone peut être atteinte en 2050 avec l'utilisation, dans des proportions variables, de l'énergie nucléaire et des énergies renouvelables.

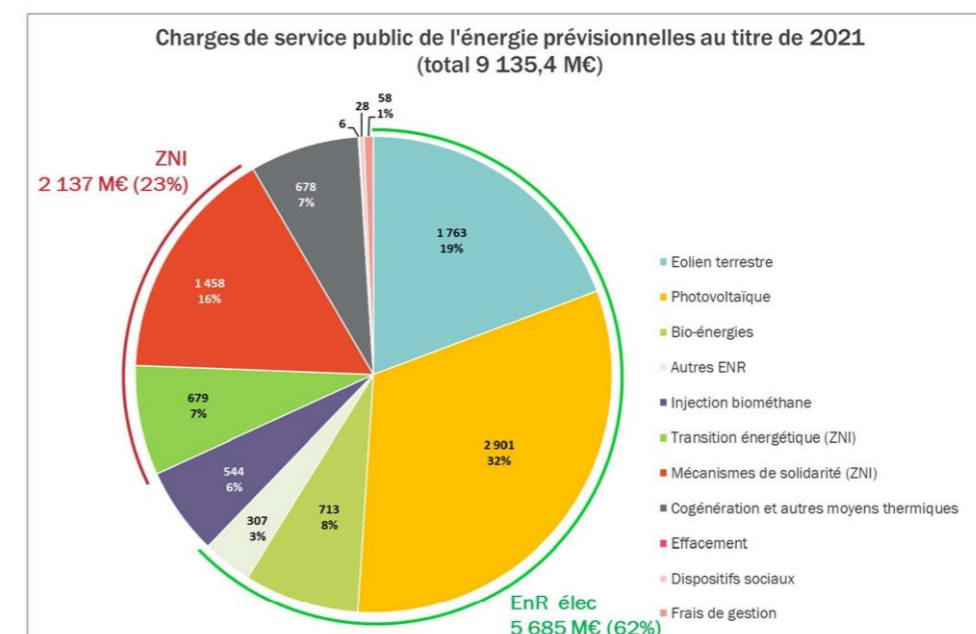
1.7. Les atouts de l'énergie solaire photovoltaïque

En matière d'électricité, les énergies renouvelables représentent une chance de limiter notre impact sur l'environnement. La production d'énergie solaire est un allié naturel puisqu'elle n'émet ni gaz à effet de serre ni déchets toxiques. Au cœur des territoires, les citoyens se tournent désormais vers de nouveaux modes de consommations plus responsables et écologiques. Cette prise de conscience, et notre besoin collectif de mettre en œuvre la transition énergétique, font du solaire photovoltaïque un levier d'avenir où les générations futures disposeront d'une énergie propre, sûre et inépuisable. C'est aussi une énergie qui :

- Stimule l'emploi et l'économie locale ;
- Prend en compte son environnement et le protège ;
- Lutte contre le réchauffement climatique.

1.8. Le coût de l'énergie solaire photovoltaïque

Le solaire photovoltaïque, comme les autres sources d'énergies renouvelables, a bénéficié d'un soutien depuis plusieurs années et est désormais devenu compétitif par rapport aux autres formes d'énergies. Il représente aujourd'hui un coût très faible sur la facture du consommateur pour contribuer à un mix énergétique plus transparent, stable et écologique.



Source : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 juillet 2020 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2021

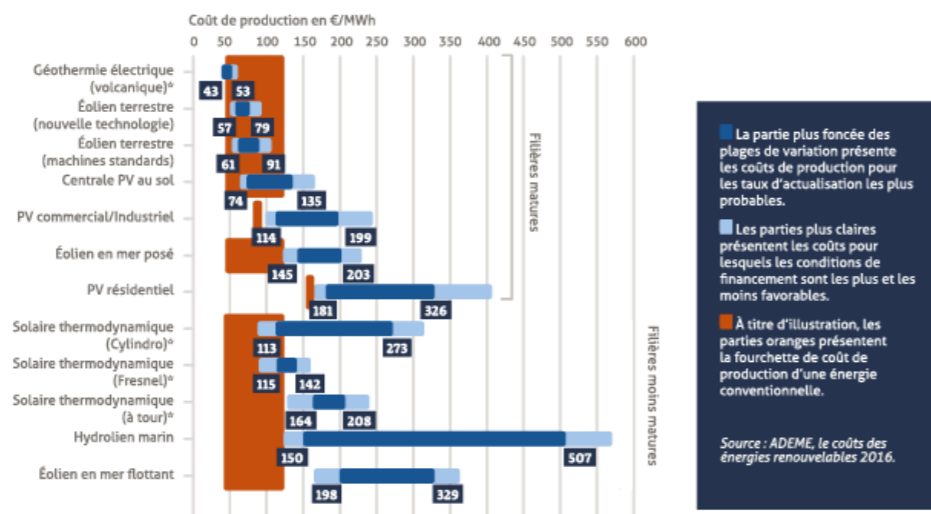
Ce que paient les consommateurs via leur facture d'électricité c'est la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). En 2021, 32 % du montant total de la CSPE est destiné au soutien du développement photovoltaïque.

Le coût annuel du soutien à l'énergie photovoltaïque pour un ménage consommant 2,5 MWh par an représente environ 18 € en 2021, soit 1,5 € par mois.

Jusqu'à une puissance de 250 kWc, les installations photovoltaïques bénéficient d'un contrat de rachat de leur électricité produite pendant 20 ans.

Depuis février 2017, les installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 250 kWc peuvent bénéficier d'un complément de rémunération en participant à des appels d'offre pilotés par la Commission de régulation de l'énergie. Il est à noter que le soutien de l'État accordé à chaque MWh produit par la filière photovoltaïque se réduit. En effet, pour les centrales de plus de 250 kWc, la rémunération moyenne est passée de 62,5 €/MWh à 56,6 €/MWh, soit une baisse de 10% au cours des 4 dernières années.

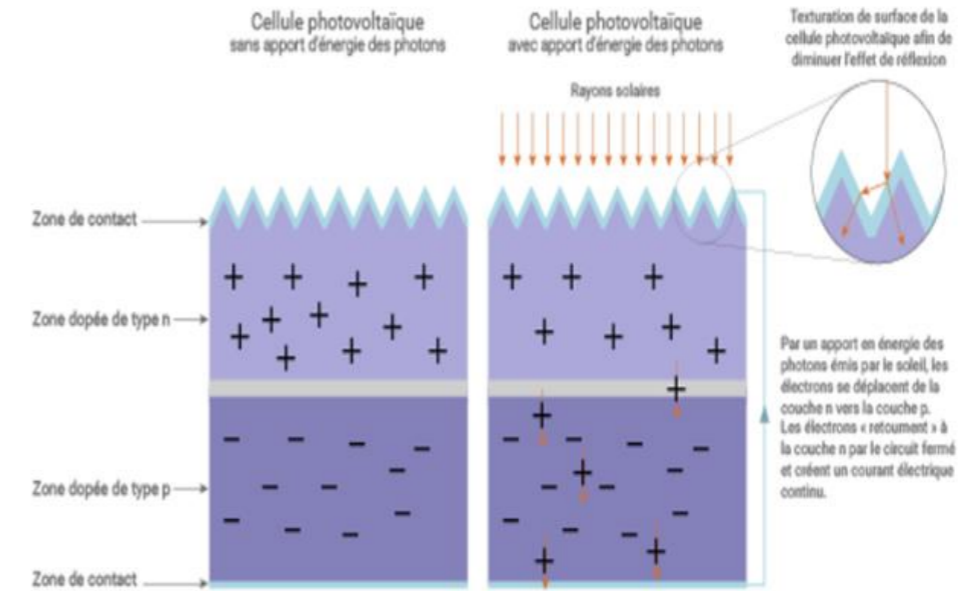
Coûts complets de production en France pour la production d'électricité renouvelable



Réalisation : Fédération Française de l'Eolien (FEE)

1.9. Fonctionnement d'un panneau photovoltaïque

L'énergie solaire photovoltaïque (qui se distingue du solaire thermique) est l'énergie produite grâce à la transformation de la lumière du soleil en électricité.



Réalisation : www.connaissancesdesenergies.org

Le principe de fonctionnement de l'énergie solaire photovoltaïque repose sur un procédé complexe d'échanges d'électrons par les photons contenus dans les rayonnements solaires entre les différentes couches des cellules photovoltaïques. Celles-ci sont composées de matériaux semi-conducteurs fabriqués à partir de silicium.

Ces différents échanges créent un courant électrique continu qui est ensuite transformé en courant alternatif par le ou les onduleurs installés à proximité.

Un panneau photovoltaïque (ou module) est constitué de cellules poly ou mono-cristallines comprises entre une couche arrière translucide ou transparente, et une face avant en verre. L'ensemble est solidarisé grâce à un cadre en aluminium. Chaque module est complété par une boîte de jonction permettant la connexion électrique en série d'une chaîne de modules.

1.10. Fonctionnement d'un parc solaire

Une centrale photovoltaïque au sol est composée de différents éléments structurants :

- Des rangées de modules photovoltaïques fixés sur des supports en acier ancrés au sol. Ceux-ci peuvent être fixes ou en trackers pour suivre la course du soleil. Des boîtes de jonction sont généralement installées en bout de rangées, permettant la connexion électrique des différentes séries de modules ;
- Plusieurs locaux techniques regroupant :
 - les onduleurs servant à convertir le courant continu en courant alternatif ;
 - le ou les transformateurs permettant d'élever la tension en courant compatible avec le réseau public de distribution ;
 - les systèmes de comptage de l'électricité produite et injectée sur le réseau public ;
 - les équipements de télésurveillance pour le suivi du fonctionnement des installations à distance ;
- Des citernes à incendie ou des points d'eau en nombre suffisant et répartis sur l'ensemble du site ;
- Des aménagements connexes comme les pistes de circulation interne, une aire de stationnement, des plantations paysagères, des zones environnementales protégées...

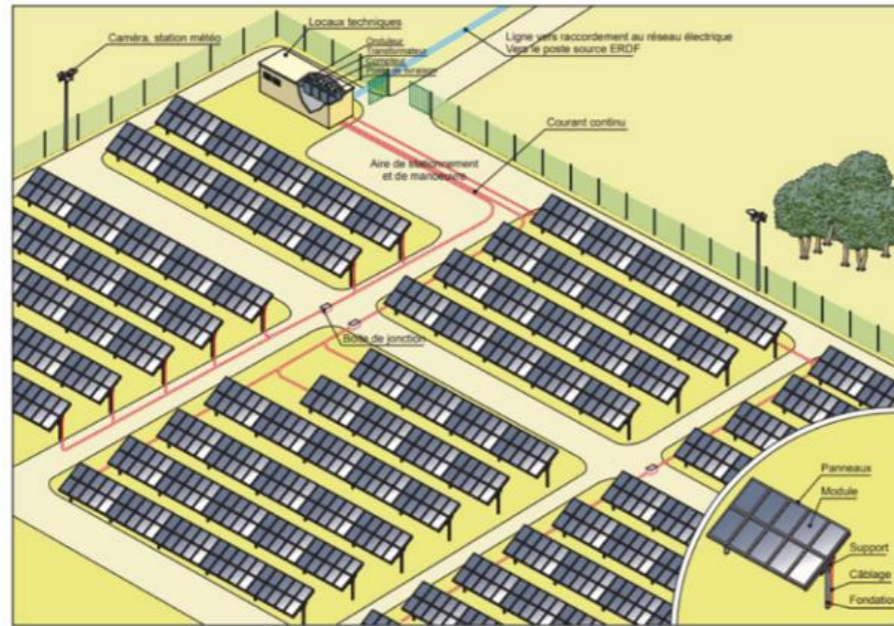
1.12. La procédure d'autorisation d'urbanisme

Le décret du 19 novembre 2009 relatif aux procédures administratives applicables à certains ouvrages de production d'électricité, introduit un cadre réglementaire.

Les centrales photovoltaïques au sol d'une puissance installée supérieure ou égale à 250 kWc font systématiquement l'objet d'une demande de permis de construire soumis à évaluation environnementale. Il s'agit d'une procédure intégrée dont le dossier de demande comporte une étude d'impact et dont l'instruction prévoit l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'une enquête publique. Le contenu de la demande de permis de construire est régi par les articles R. 431 et suivants du Code de l'urbanisme, tandis que la procédure d'évaluation environnementale est décrite dans les articles R. 122 et suivants du Code de l'environnement.

Selon les projets, plusieurs autres procédures administratives peuvent s'avérer nécessaires, en application aux réglementations suivantes :

- Code de l'environnement : dossier dit « Loi sur l'eau » (déclaration ou autorisation), dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, étude d'incidence Natura 2000, etc. ;
- Code de l'urbanisme : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme en vigueur, étude préalable agricole, dossier dit « Loi Barnier » ;
- Code forestier : autorisation de défrichement ;
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité, raccordement au réseau, certificat ouvrant droit à complément de rémunération.

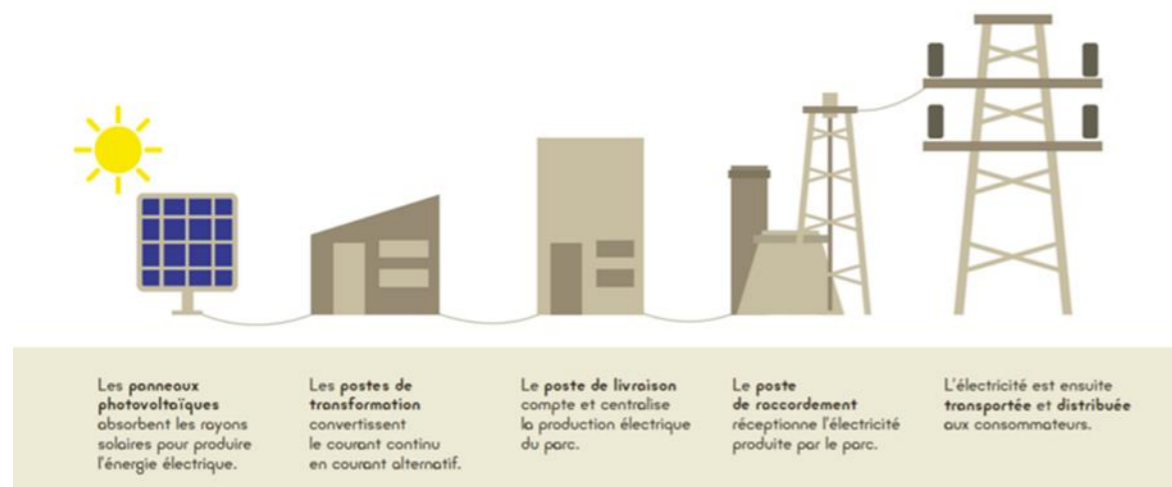


Source : Ministère de l'Ecologie

Les câblages sont enterrés entre les boîtes de jonction et le poste de transformation. L'ensemble du parc est clôturé et le système de sécurité peut être complété par de la vidéo-surveillance.

1.11. Raccordement d'un parc solaire

Le raccordement au réseau public est effectif à partir du poste de livraison qui centralise la production électrique du parc. En règle générale, l'électricité ainsi produite rejoint un poste source via des câblages mis en place spécifiquement pour les besoins de la centrale. Ceux-ci sont enterrés et suivent les axes de circulation routière.



Réalisation : RP GLOBAL

Le poste de raccordement (ou poste source) est le point de jonction entre la livraison de l'électricité transportée à partir des centrales de production, et le point de départ de l'alimentation vers les différents lieux de consommations (foyers, services publics, zones d'activités...). Dans la majorité des cas, les postes sources sont gérés par des gestionnaires publics.

2. Présentation du demandeur

IDENTITE DU DEMANDEUR	CONTACT ET CORRESPONDANCE
Dénomination : PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE BORCQ Forme Juridique : Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) SIRET établissement principal : 907 514 269 00014 Adresse : 96 Rue Nationale - 59000 LILLE Signataire : Pierre MULLER en sa qualité de Gérant	Assistance à Maitrise d'ouvrage : RP GLOBAL Adresse de correspondance : RP GLOBAL France Les Bureaux de la Cité Mondiale 23 Parvis des Chartrons 33000 BORDEAUX Contact et coordonnées : Amandine SZURPICKI - Cheffe de projet 03 20 51 16 59 06 02 18 22 77 a.szurpicki@rp-global.com

2.1. Organigramme

La SARL « PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE BORCQ » a été créée en novembre 2021 pour assurer le développement, la construction et l'exploitation du parc objet du présent dossier de demande. Situé sur la commune d'Airvault dans les Deux-Sèvres, il fait partie du portefeuille de projets développés par RP Global France, filiale de RP GLOBAL Energy GmbH, société autrichienne, elle-même filiale de RPG Capital GmbH.



Organigramme RP GLOBAL GmbH précisant l'actionariat de la SARL "Parc photovoltaïque de Borcq"
- Janvier 2022 -

2.2. Le groupe RP Global

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et se spécialise dans les projets hydroélectriques, éoliens et solaires photovoltaïques.

Le groupe a démarré ses activités dans l'énergie à la fin des années 1980, avec le développement, le financement et la construction d'une vingtaine de projets mini-hydro en Autriche, suivi par 8 projets mini-hydro au Portugal et en Espagne dans les années 1990.

La société mène ses activités sur 3 continents : Europe, Amérique du Sud et Afrique. Aujourd'hui, ce sont plus de 4 GW en développement pour le groupe RP GLOBAL, dont 1 000 MW en France, sur les énergies hydroélectriques, éoliennes, et photovoltaïques.



Le haut niveau de qualification des équipes RP GLOBAL leur confère les connaissances nécessaires pour intervenir à toutes les étapes d'un projet de production d'énergie renouvelable :

- L'accompagnement des acteurs territoriaux concernés : élus, propriétaires, citoyens ;
- Le développement de projets ;
- La mise en concurrence et la contractualisation avec les différents acteurs en amont, pendant et en phase d'exploitation du projet ;
- L'analyse économique et la viabilité des projets développés ou acquis ;
- La coordination et la supervision de la construction et de la mise en service des installations.

Le groupe RP Global, depuis 2015, diversifie ses activités en incorporant dans leur mix-technologique le solaire photovoltaïque, comme cela a été antérieurement le cas avec l'introduction de l'éolien dans ses actifs :



Photographie du parc photovoltaïque "Karad" - Bulgarie

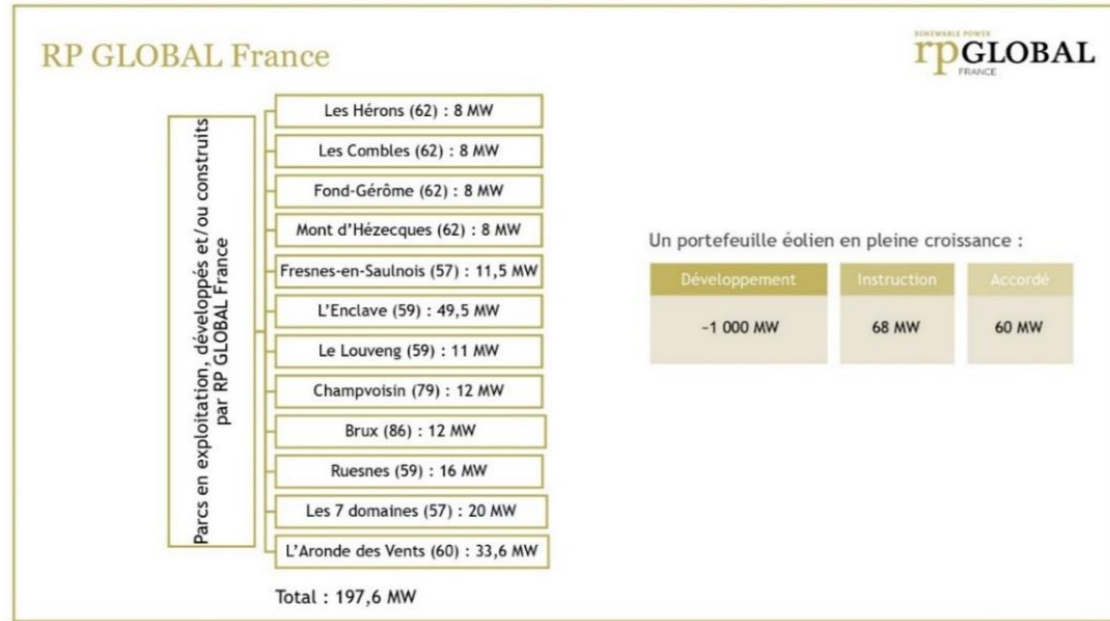
- En Europe de l'Ouest, avec le projet solaire photovoltaïque Carril, d'une puissance de 400 MW situé au sud de l'Espagne, et en Europe de l'Est avec à la filiale Energy, développeur du parc solaire Karad.
- En Afrique, en tant qu'actionnaire principal de JUMEME Rural Power Supply Ltd., fournisseur de services solaires aux larges actifs en Tanzanie, mais également de Oolu Solar, fournisseur de matériel solaire de production électrique pour le grand public.
- En France, depuis 2019, où s'est mis en place une équipe et un bureau à Bordeaux, spécialisés en photovoltaïque avec des objectifs de développement sur tout le territoire national.

La maîtrise des énergies renouvelables, l'expérience dans le financement de projet ainsi que l'équipe multidisciplinaire constituent pour RP Global une base solide de travail dans ce secteur.

2.3. RP GLOBAL France

La filiale RP Global France, fondée en 2008, emploie 26 collaborateurs à Lille, où se trouve son siège, à Bordeaux et à Avignon. Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques.

A ce jour, la société a construit, développés ou exploités près de 200 MW d'actifs. Plus de 1000 MW sont en développement à travers le territoire national à l'Horizon 2024 pour ainsi contribuer activement à atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en France, validée depuis 2020, qui prévoit d'élever la trajectoire du pays afin d'atteindre une capacité d'installation de 113 GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.



Liste des parcs en exploitation, développés et/ou construits par RP GLOBAL France, description du portefeuille de projets - Mai 2021 -

Selon les besoins, RP Global France s'appuie également sur les compétences transversales du groupe qui possède des antennes internationales à Vienne, Hambourg et Madrid.

Partout, nous contribuons à produire une électricité propre, abordable et sécurisée pour le plus grand nombre : grand public, institutionnels, entreprises, ... RP Global est en recherche constante d'une qualité et d'une concertation irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

2.4. Méthode de travail

Pour mener à bien les projets et se donner tous les moyens pour le réaliser, RP GLOBAL France est présent à toutes les étapes de développement du parc solaire, et encore au-delà :



IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS



PRESENTATION DU PROJET AU TERRITOIRE ET AUX PARTIES PRENANTES



CONTRACTUALISATION AVEC LES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS AGRICOLES



ETUDE D'IMPACT DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE PERMIS DE CONSTRUIRE



CONCERTATION LOCALE



MONTAGE DE DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET D'AUTORISATIONS



CONSTRUCTION



EXPLOITATION



VALORISATION DES REALISATIONS

L'ensemble de ces actions permet de construire un projet en adéquation avec son environnement, nos engagements, et partagé par tous.

2.5. L'équipe dédiée au projet



Nicolas KÖNIG
Directeur France



Amandine SZURPICKI
Cheffe de projet



Sébastien VOILLON
Responsable Développement



Olivier FAUCHER
Responsable Foncier



Sébastien CAPELIER
Responsable Environnement



Gaétan PRABEL
Chargé d'études SIG



Antoine CRESPIEN
Chargé de communication

Avec le support et le concours des 28 collaborateurs expérimentés de l'équipe française et de plus de 100 collaborateurs experts répartis dans le monde, composant l'équipe du groupe RP GLOBAL.

3. La construction de la concertation

3.1. Notre méthodologie de travail

La réalisation d'un projet solaire photovoltaïque sur un territoire représente un changement important pour les différents acteurs qui le composent. Mais cela constitue également une opportunité de travailler à un projet plus global de transition écologique et énergétique de nos territoires.

Au-delà de l'information directement consacrée au projet, différentes actions permettent d'intégrer plusieurs niveaux de communication permettant ainsi de :



CREER LE DIALOGUE

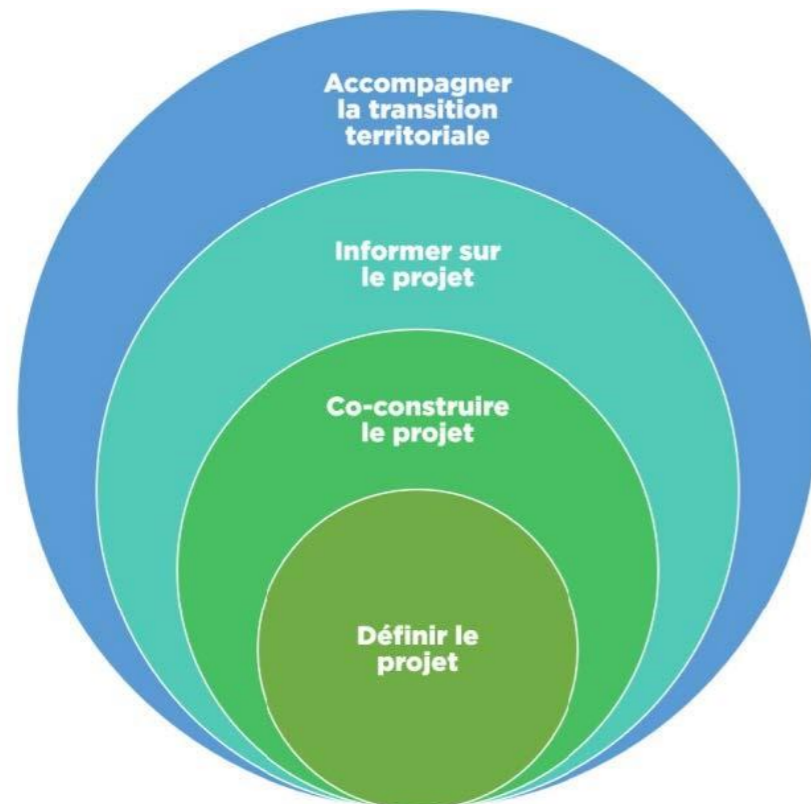


RENFORCER LE LIEN
AVEC LE TERRITOIRE



AMORCER LA PRISE DE
CONSCIENCE SUR LES SUJETS
ENERGETIQUES

Les différents niveaux de communication et de concertation peuvent être schématisés de la manière suivante :



ACCOMPAGNER LA TRANSITION TERRITORIALE :

Le développement d'un projet solaire photovoltaïque sur un territoire permet également d'entamer une approche constructive pour informer et renseigner les habitants sur les énergies renouvelables, le fonctionnement de l'énergie solaire, la consommation électrique et la nécessité de sa réduction, le fonctionnement du réseau électrique français... Il s'agit d'une approche pédagogique afin d'améliorer les connaissances de chacun et tendre à une prise de conscience commune sur la nécessité de participer à la transition énergétique de notre pays. RP GLOBAL s'engage en ce sens en privilégiant des actions qui dépassent les limites simples de l'information autour du projet pour l'intégrer dans une démarche globale de contribution à la création d'un territoire à énergie positive.

INFORMER SUR LE PROJET :

L'information autour du développement d'un projet d'infrastructure, comme l'est un projet solaire photovoltaïque, est primordiale. Que ce soit via des réunions, des interventions, des permanences, des lettres et courriers, ou encore des événements, chaque action est un moyen de communiquer sur le développement du projet photovoltaïque. Le but est d'arriver à une communication exhaustive, diffusée à chaque étape de développement au Comité Local de Suivi lorsqu'il existe, puis plus largement au territoire concerné lors des étapes clés du projet.

CO-CONSTRUIRE LE PROJET :

La concertation et la communication sont la clé de voûte des projets portés par RP GLOBAL France. Le dialogue et les échanges avec le territoire permettent de construire un projet durable, s'intégrant aux volontés locales et à leur environnement de vie. Plusieurs publics sont concernés par cette co-construction : les institutions publiques permettant de définir des contours fiables, en règle avec la réglementation et le fonctionnement de ces administrations, les personnalités publiques politiques locales, afin d'informer et de récolter leurs avis sur l'intégration du projet, et enfin le Comité Local de Suivi, composé d'habitants, d'entreprises locales, d'associations, afin de définir un projet qui tient compte des avis de tous.

DEFINIR LE PROJET :

Chacun de ces rendez-vous de concertation permet le débat et le travail autour de la réalisation, mais mène, à chaque période de co-construction, à la définition du projet : identité, logo, implantation, mesures compensatoires, mesures d'accompagnements, actions locales... L'objectif est de définir un axe qui tient compte de l'avis du plus grand nombre afin de construire un projet sain et durable.

L'ensemble de ces actions réalisées tout au long du développement, permet de construire un projet en adéquation avec les habitants, les parties prenantes locales, son environnement et nos engagements.

3.2. Un projet en lien avec les politiques publiques et territoriales

Dans le cadre du développement du projet solaire photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault et de la réalisation des études nécessaires à la définition des contours du parc et de sa composition, il est primordial de concerter le projet au-delà des riverains directement concernés par le projet. C'est ainsi que les institutions publiques et les politiques locaux ont également été rencontrés, afin d'intégrer plus globalement le projet dans les politiques d'aménagement et de développement territorial.

Les différents interlocuteurs rencontrés en phase de prospection et au cours du développement de projet, rassemblés dans le tableau ci-dessous, ont ainsi contribué à créer avec le porteur du projet, un parc qui correspond aux attentes du plus grand nombre, dans le respect des cadres et des volontés exprimées par chacun.

Mandat / Fonction	Nom de l'interlocuteur	Objet des échanges
Maire délégué de Borcq-sur-Airvault jusqu'en mai 2020	Jacques METREAU	Genèse du projet, historique du site et difficultés pour les activités agricoles liées aux pollutions des sols Mise en contact avec les exploitants agricoles et propriétaires fonciers
. Maire d'Airvault . Président de la Communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet . Conseiller départemental du canton Val de Thouet . 10 ^{ème} Vice-Président des Deux-Sèvres en charge de l'Agriculture et de la Gestion de l'eau	M. Olivier FOUILLET	Genèse du projet Cadrage sur les orientations à donner au projet : enjeux agricoles, économie locale, voisinage, actions et outils de concertation... Informations aux différentes étapes clés Présentation des retombées positives pour le territoire
Maire déléguée de Borcq-sur-Airvault depuis mai 2020	Mme Dominique GUILBOT	
Député de la 3 ^{ème} Circonscription des Deux-Sèvres	M. Jean-Marie FIEVET	Présentation de l'historique du site, de son contexte agricole contraint et des perspectives d'un projet PV Présentation des retombées positives pour le territoire
Maire de Marnes	Mme Angélique DESVIGNES	Informations générales sur les contours et les orientations du projet Recueil des éventuelles demandes liées à la proximité avec la route départementale reliant les bourgs de Marnes et de Borcq
Président de la Chambre départementale d'Agriculture	M. Jean-Marc RENAudeau	Prise en compte des enjeux sur les activités agricoles : historique du site et recul de la production agricole, limitation des emprises au strict nécessaire, incidences des mesures compensatoires écologiques
Directrice adjointe de la Chambre départementale d'Agriculture	Mme Florence GUIBERTEAU	Proposition de confier la réalisation de l'étude préalable agricole Affectation des fonds de la compensation collective agricole
Conseiller bâtiment et énergie, géobiologue	M. Christophe BEALU	Echanges autour des enjeux actuels et futurs liés aux activités de la ferme laitière voisine du projet, appartenant à MM. BAYON
Elu de la Chambre d'agriculture	M. Jean-Marie CHAUVÉAU	
Sous-Préfète de Parthenay jusqu'en sept. 2021	Mme Claire LIETARD	Cadrage amont du développement de projet Validation concertée de l'opportunité du projet, de l'aire d'étude à retenir et des points de vigilance à approfondir, en concertation avec les élus et les services de l'Etat
Sous-Préfète de Parthenay de sept. 2021 à août 2023	Mme Stéphanie PETITJEAN	Poursuite des échanges concertés sur les orientations du projet suite aux états initiaux

Mandat / Fonction	Nom de l'interlocuteur	Objet des échanges
Responsable du Pôle Territorial (DDT)	Mme Isabelle NAU	Cadrage amont et en phase de développement : complétude des études, des consultations et du dossier de demande
Chef du Bureau de l'environnement (Préfecture) jusqu'en déc. 2020	M. Cyril CAFFIAUX	Participation aux échanges sur l'opportunité du projet et ses premières orientations
Chargée de mission Sites et sols pollués (DREAL)	Mme Sonia COMPANYY	Participation aux échanges sur l'opportunité du projet et ses premières orientations, et plus particulièrement sur la gestion des pollutions
Cheffe du service régional de l'Economie Agricole et Agroalimentaire (DRAAF)	Mme Anne BARRIERE	Participation aux échanges sur l'opportunité du projet, ses premières orientations, et plus particulièrement sur les enjeux agricoles locaux
Responsable du service Urbanisme de la Communauté de communes Airvaudais-Val de Thouet	M. Thibaut LE BOSSER	Informations sur le développement du projet Informations sur la procédure d'élaboration de PLUi en cours en vue de la prise en compte du projet dans le futur zonage
Chargée de mission Conservation et restauration des espèces menacées (DREAL)	Mme Maylis GUINAUDEAU	Présentation des mesures proposées en faveur des espèces protégées et patrimoniales Cadrage de la procédure de dérogation « espèces protégées »
Chargé de mission au Groupe ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)	M. Christophe LARTIGAU	Définition des enjeux avifaunistiques connus à prendre en compte Participation à la définition des mesures ERC à mettre en œuvre en faveur des espèces à enjeu de conservation
Responsable Natura 2000 (DDT)	M. Philippe GAFFEZ	Participation à la définition des mesures ERC à mettre en œuvre en faveur des espèces patrimoniales présentes au sein du périmètre Natura 2000
Animatrice Natura 2000 (Conseil départemental)	Mme Cassandre ROBIN	
Propriétaires et exploitants agricoles riverains du projet	M. Serge BAYON M. Emmanuel BAYON	Echanges autour des enjeux actuels et futurs liés aux activités de leur ferme laitière voisine
Facilitateur Clauses sociales (Maison locale du Thouarsais)	M. Frédéric MANGEANT	Présentation des démarches pour favoriser l'emploi local en insertion
Directeur (SEOLIS Prod)	M. Maxime OUTHIER	
Responsable du développement (SEOLIS Prod)	M. Daniel HAUSSER	Discussions autour d'un partenariat possible, voire d'une gouvernance partagée
Ingénieure de projet (SEOLIS Prod)	Mme Cécile COTET	
Directeur de l'usine d'Airvault (Ciments CALCIA)	Bruno MANIVET	Discussions sur la faisabilité d'un raccordement électrique sur le futur poste de l'usine,
Directeur des achats (Ciments CALCIA)	Emmanuel BARD	Discussions autour d'une possible fourniture de l'électricité produite par la centrale PV pour les besoins de l'usine
Expert travaux neufs électriques (Ciments CALCIA)	Dominique BOUTIN	
Responsable technique (Ciments CALCIA)	Pascal PLOURDEAU	

3.3. Les temps forts de la concertation autour du projet

Plusieurs actions de concertation ont été menées sur le territoire auprès de différents publics afin de définir un projet qui tient compte de l'avis d'un maximum de parties prenantes : habitants, propriétaires riverains, exploitants agricoles, élus locaux, associations, établissements et services publics...

La concertation autour du projet photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault aura été marquée par plusieurs temps d'échanges avec les parties prenantes identifiées. L'implication de l'équipe projet auprès des habitants afin de sensibiliser sur le projet, ses impacts, ses mesures associées, ont permis à chacun de prendre conscience des intérêts pour son territoire d'un projet photovoltaïque propre à ce site particulier.

Le dialogue s'est opéré aux différentes étapes clés du montage de projet afin d'intégrer au mieux les attentes des parties concernées et de les préparer à l'arrivée du parc photovoltaïque sur le territoire de Borcq-sur-Airvault.

L'historique de ces étapes a été rassemblé dans le tableau ci-après :

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
PHASE DE PROSPECTION ET DE PRE-FAISABILITE			
Accompagner	Définir	Fin 2019	Echange téléphonique avec Jacques METREAU , Maire délégué de Borcq ↳ A l'écoute de nouvelles solutions de valorisation des terres agricoles polluées suite à la proposition de RP Global d'étudier la faisabilité d'un projet PV
Accompagner	Définir	28/05/2020	Rencontre avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée nouvellement élue, et Jacques METREAU , Conseiller délégué ↳ Favorable sur le principe du projet PV de Borcq
Informier	Définir	28/05/2020	Rencontre avec Jean-Marie FIEVET , Député ↳ Favorable sur le principe du projet PV de Borcq
Définir		28/05/2020	Rencontre avec Isabelle NAU , DDT ↳ Cadrage amont du montage réglementaire du projet
Accompagner	Informier	20/07/2020	Visite sur site avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée, et Jacques METREAU , Conseiller délégué ↳ Rencontre d'un BE spécialisé en pollution des sols
Définir		Fin septembre 2020	Echange téléphonique avec Olivier FOUILLET , Maire d'Airvault ↳ Présentation des principes de développement d'un projet PV sur le site pollué de Borcq

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
Définir		12/10/2020	Réunion animée par Mme la Sous-Préfète de Parthenay en présence de M. le Maire , Mme la Maire déléguée , la DREAL , le service Environnement de la Préfecture , la DRAAF et la DDT ↳ Lancement du développement de projet et premières orientations Définition de l'aire d'étude et de la ZIP
Informier	Définir	Octobre à décembre 2020	Rencontre avec chacun des propriétaires et exploitants agricoles de la ZIP, dont Emmanuel et Serge BAYON (voisins éleveurs) ↳ Présentation des principes du projet et proposition d'une promesse de bail emphytéotique
PHASE DE REALISATION DES ETUDES DETAILLEES			
Informier	Accompagner	22/01/2021	Rencontre avec les représentants de SEOLIA Prod , filiale de SEOLIS, elle-même filiale du SIEDS (syndicat d'énergies des Deux-Sèvres) qui gère l'organisation du service public de l'électricité et du gaz. C'est une entreprise publique gérée par les communes des Deux-Sèvres. ↳ SEOLIS et RP Global favorables à poursuivre les réflexions sur un possible partenariat voire une gouvernance partagée autour du projet
Informier	Définir	04/03/2021	Réunion (visio) avec Cassandra ROBIN , Animatrice Natura 2000 de la ZPS Plaine d'Oiron Thénézay ↳ Confirmation de l'opportunité du projet, identification des enjeux ornithologiques issus des suivis Natura 2000, et définition des 1ères propositions de mesures de réduction d'impact et d'accompagnement
Informier	Définir	10/03/2021	Réunion (visio) avec Maylis GUINAUDEAU , DREAL ↳ Validation et ajustement des protocoles d'inventaires écologiques, 1ères propositions de mesures de réduction d'impact et d'accompagnement en lien avec les enjeux ornithologiques connus
Informier	Définir	15/04/2021	Rencontre avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée ↳ Point général sur le déroulement des études, les questions d'urbanisme réglementaire, présentation des 1ères estimations de retombées fiscales, réflexion sur de possibles mesures d'accompagnement et validation du plan de communication autour du projet (publipostage, site internet, permanence, Comité local de suivi...)

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
Informer	Définir	19/04/2021	Entretien téléphonique avec Sonia COMPANY , DREAL ↳ Point général d'avancement, mesures de prévention pour la santé des travailleurs et du voisinage à prévoir en lien avec les sols pollués
Définir	Co-construire	18/05/2021	Visite sur site avec Philippe GAFFEZ (DDT), Cassandra ROBIN (Animatrice Natura 2000), Xavier HECKLY (NCA Environnement). Christophe LARTIGAU (GODS) et Maylis GUINAUDEAU (DREAL), invités, étaient absents. ↳ Identification des enjeux ornithologiques issus des suivis Natura 2000 et d'un 1 ^{er} retour du GODS, définition des 1 ^{ères} propositions de mesures de réduction d'impact et d'accompagnement
Informer	Co-construire	18/05/2021 21/05/2021 26/05/2021 03/08/2021	Rencontres avec Emmanuel et Serge BAYON , voisins éleveurs de vaches laitières ↳ Présentation du projet, du périmètre des études et de leur déroulement. Réponse aux divers questionnements (électromagnétisme, distances par rapport à ses bâtiments...) et recueil des demandes d'adaptation (limites, garanties financières...). Renouvellement de la proposition de faire partie intégrante du projet PV
Informer		21/05/2021	Rencontre avec Angélique DESVIGNES , Maire de Marnes ↳ Présentation de l'historique du projet, de l'aire d'étude et mise à disposition d'un support pour présentation à son Conseil municipal
Définir	Informer	31/05/2021	Entretien téléphonique avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée ↳ Organisation du publipostage et de la permanence d'information, et validation de la mise en ligne du site internet
Informer		Début juin 2021	Diffusion d'une première lettre d'information par publipostage et affichage en mairies (Borcq, Airvault, Marnes, St Chartres). (Voir détails au § 3.4) Invitation des habitants et des propriétaires à la permanence d'information Mise en ligne du site internet www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr (Voir détails au § 3.5)
Informer	Définir	02/06/2021	Entretien téléphonique avec Isabelle NAU , DDT ↳ Point général d'avancement, prise en compte des 1 ^{ers} résultats des études

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
Définir	Co-construire	03/06/2021	Entretien téléphonique Christophe LARTIGAU , GODS ↳ Point sur les enjeux ornithologiques connus, restitution des discussions lors de la réunion de terrain, 1 ^{ères} propositions de mesures écologiques spécifiques
Informer	Co-construire	29/06/2021	1^{ère} permanence d'information à la salle des fêtes de Borcq (Voir détails au § 3.6) Transmission à M. le Maire et Mme la Maire déléguée d'un compte rendu et proposition de la mise en place en fin d'été d'un Comité local de suivi (CLS)
Accompagner		22/07/2021	Rencontre avec Frédéric MANGEANT , Maison locale du Thouarsais ↳ Présentation du projet de Borcq et son calendrier prévisionnel de construction Présentation des possibilités d'accompagnement de la structure pour intégrer des travailleurs locaux en insertion lors du futur chantier de construction
Définir	Co-construire	03/08/2021	Rencontres individuelles de MM. MILLON et JOURDAIN , exploitants agricoles du secteur ↳ Identification de terrains possibles en vue de la mise en place de mesures agri-environnementales
PHASE DE CONCEPTION DU PROJET ET DE DEFINITION DES MESURES ASSOCIEES			
Définir	Co-construire	13/09/2021	Réunion avec Olivier FOUILLET , Maire et Dominique GUILBOT , Maire déléguée ↳ Présentation du résultat des états initiaux Proposition des emprises possibles de la future centrale et des principes d'implantation Favorables sur le principe avec réserves concernant l'implantation sur une parcelle agricole, et concernant la satisfaction des demandes de MM. BAYON Nouvelle proposition quant à la mise en place d'un CLS en octobre
Co-construire		13/09/2021	Réunion avec Olivier FOUILLET , Maire et Dominique GUILBOT , Maire déléguée, Emmanuel et Serge BAYON , voisins éleveurs de vaches laitières ↳ Exposition de leurs problématiques et ébauches de propositions pour leur prise en compte dans le projet (Voir détails au § 4.1)
Définir	Co-construire	16/09/2021	Visite terrain avec Christophe LARTIGAU , GODS et Xavier HECKLY , NCA Environnement ↳ Croisement des enjeux ornitho identifiés (données biblio et inventaires 2021) et facteurs limitant liés à la situation du projet (ferme voisine, niveaux de pollution...)

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
			Définition des propositions d'évitement, de réduction d'impact en phase chantier et d'exploitation, et d'accompagnement par des mesures agri-environnement <i>ex situ</i>
Informier	Définir	21/09/2021 22/09/2021 28/09/2021	Réunions individuelles avec les différents propriétaires et exploitants agricoles ↳ Présentation du résultat des états initiaux Présentation des emprises possibles de la future centrale et des principes d'implantation Déroulement de la suite du projet
Co-construire		28/09/2021	Réunion avec Serge et Emmanuel BAYON , voisins éleveurs de vaches laitières ↳ Proposition de mesures spécifiques suite à leurs problématiques exprimées le 13/09/2021 en mairie d'Airvault Confirmation par courrier écrit le 06/10/2021 (<i>Voir détails au § 4.1</i>)
Informier	Définir	06/12/2021	Réunion Maylis GUINAUDEAU , DREAL ↳ Présentation du résultat des états initiaux Confirmation du besoin d'une dérogation « espèces protégées » pour l'Outarde Validation des mesures ERC proposées
Informier	Définir	16/12/2021	Réunion animée par Mme la Sous-Préfète de Parthenay en présence de Mme la Maire déléguée , la DREAL, le service Environnement de la Préfecture, la DRAAF, la DDT et l'Armée (dépollution pyrotechnique de zones hors projet) ↳ Présentation du résultat des états initiaux Validation des contours du projet et des mesures ERC proportionnées aux enjeux mis en évidence Cadrage du contenu du dossier de demande et de la procédure de dépôt Mise en place d'un CLS en lien avec la Mairie
Informier	Co-construire	27/01/2022	Entretien téléphonique avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée ↳ Point général d'avancement en prévision du dépôt de demande de permis de construire Nouvelle sollicitation pour la réunion d'un CLS
Informier	Définir	11/05/2022	Réunion avec Emmanuel et Serge BAYON , éleveurs voisins, Olivier FOUILLET , Maire, Dominique GUILBOT , Maire déléguée, Christophe BEALU et Jean-Marie CHAUVEAU , Chambre d'agriculture ↳ Point général sur l'importance de prendre en compte les activités actuelles et futures de M. Bayon. Accord sur

Niveaux de communication		Dates	Actions de concertation et/ou de communication
			la nécessité de réaliser un état initial de la situation de l'exploitation agricole pour servir de point de comparaison une fois la centrale construite.
	Définir	05/07/2022	Réunion avec Dominique GUILBOT , Jean-Marie CHAUVEAU et Christophe BEALU ↳ Après une rencontre spécifique avec M. BAYON (03/06/2022), la Chambre d'agriculture a exposé les actions qui seraient à mettre en œuvre pour pallier les problématiques soulevées par l'exploitant agricole. Bonne avancée des discussions autour des études à mener avant chantier, et de la réalité du risque incendie par rapport à la situation actuelle.
	Informier	Mi-août 2022	Diffusion d'une seconde lettre d'information par publipostage et affichage en mairies (Borcq, Airvault, Marnes, St Chartres). (<i>Voir détails au § 3.4</i>) Invitation des habitants et des propriétaires à la permanence d'information
	Informier	30/08/2022	2^{de} permanence d'information à la salle des fêtes de Borcq (<i>Voir détails au § 3.6</i>)
	Informier	04/09/2023	Entretien téléphonique avec Dominique GUILBOT , Maire déléguée et Olivier FOUILLET , Maire ↳ Point sur l'avancement de l'instruction, les étapes à venir et la nécessité de refaire le point avec M. BAYON
	Définir	Prévisionnel : Décembre 2023 ou février 2024	Réunion avec Emmanuel BAYON , éleveurs voisins, Olivier FOUILLET , Maire, Dominique GUILBOT , Maire déléguée, Jérôme BARRON et Jean-Marie CHAUVEAU , Chambre d'agriculture ↳ Cadrage de la mise en œuvre des actions prévues dans le cadre des engagements pris par RP Global concernant les activités agricoles de M. BAYON (réalisation des études notamment)

Il est à noter que d'autres opérations de communication et d'information visant principalement les élus locaux et le grand public se poursuivront en phase de pré-construction (phasage du chantier...). En particulier, le porteur de projet proposera de mettre en place une ou plusieurs permanences d'informations publiques, réunissant notamment les propriétaires et les exploitants agricoles proches souhaitant connaître la configuration finale du projet et le déroulé précis du chantier.

De plus, RP Global proposera à M. le Maire et Mme la Maire déléguée des échanges spécifiques afin de définir des mesures d'accompagnement intéressant le territoire, en lien par exemple avec les économies d'énergie, la sensibilisation au développement durable, etc.

Par ailleurs, de nouveaux échanges seront sollicités avec les représentants de la Chambre départementale d'agriculture afin de définir la façon la plus pertinente d'allouer les montants des compensations agricoles en En août 2023, faveur de projets collectifs (fonds départemental, soutien à une filière de production locale, etc.).

Les paragraphes qui suivent présentent plus en détails le contenu et les canaux de diffusion des différents outils d'information qui ont été déployés lors du développement du projet à destination de la population locale et plus largement, du grand public.

3.4. Les lettres d'information

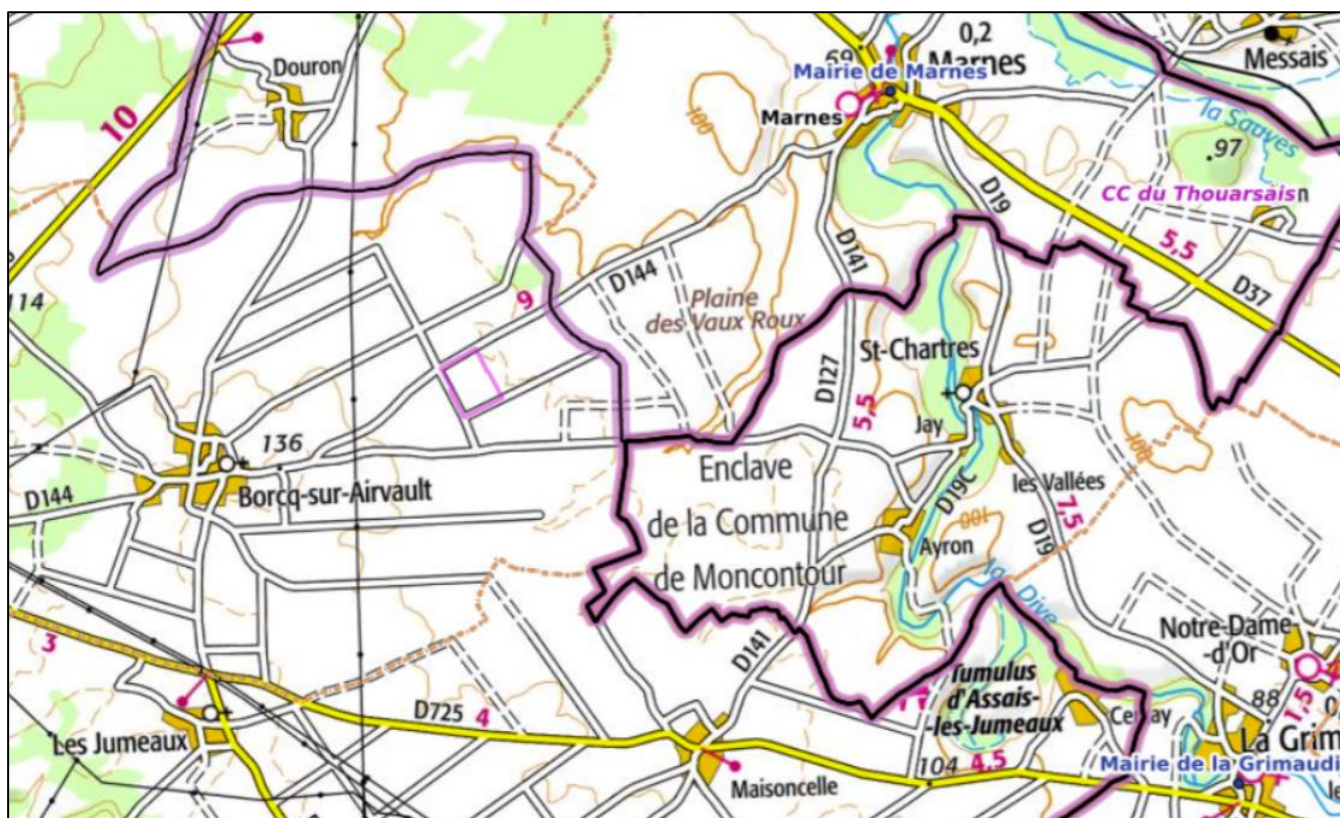
Au mois de mai 2021, soit au début de la réalisation des études d'impact, une lettre d'information a été diffusée auprès à la fois des propriétaires fonciers de tout le secteur de la Plaine des Vaux Roux, ainsi que des habitants des villages de Borcq-sur-Airvault, de Marnes, de Saint Chartres, de Maisoncelle et des Jumeaux. Dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour du projet, ce sont au total un peu plus de 900 courriers qui ont été adressés aux habitants et propriétaires présents sur les listes de foyers acceptant les démarchages commerciaux :

En août 2022, une seconde lettre d'information a été diffusée aux habitants du même secteur géographique. Il s'agissait par cette seconde diffusion large, de présenter les principaux aspects du projet dont la demande de permis de construire avait été déposée quelques mois plus tôt. Ont été évoqués en particulier :

- Les chiffres clés du projet (puissance installée, production visée, surface occupée...) ;
- Les limites d'implantation projetées ;
- Les principales mesures d'insertion du projet dans son environnement ;
- Les prochaines étapes.

Cette seconde lettre d'information a été l'occasion également d'inviter les habitants à la seconde permanence d'information qui s'est tenue le 30 août 2022.

Les supports visuels de ces lettres d'information sont présentés en annexes de ce rapport et ont été, préalablement aux publipostages, validés par Mme la Maire déléguée de Borcq.



Localisation des villages et hameaux concernés par le publipostage autour du projet

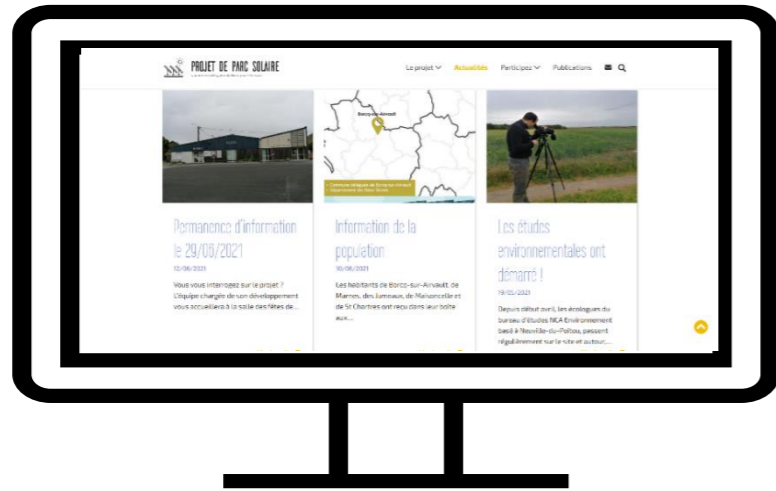
L'objectif de cette première lettre d'information était multiple :

- o Présenter brièvement le porteur de projet RP Global et le contexte du développement des EnR ;
- o Informer les habitants du démarrage des études détaillées ;
- o Décrire les futures grandes étapes de la réalisation du projet ;
- o Diffuser l'adresse du site internet dédié à l'information grand public sur le projet ;
- o Inviter chacun à participer à la permanence d'information de début de projet.

3.5. Un site internet dédié

Le site internet www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr a été mis en ligne à partir de juin 2021 pour permettre au grand public de s'informer à tout moment des actualités et de l'avancement du projet photovoltaïque. Le porteur de projet met régulièrement à jour les informations au fur et à mesure des étapes franchies et des événements liés à son développement. Le contenu du site a été préalablement à sa mise en ligne validé par Mme la Maire déléguée de Borcq.





Quelques visuels du site internet du projet

Grâce à ce support, toute personne peut également entrer en contact avec le porteur de projet et lui faire part de ses questions en lien avec le projet, ou de son souhait de participer à la co-construction du projet.

En annexe de ce rapport sont présentées les principales statistiques de consultation du site internet par les différents utilisateurs.

3.6. Les permanences d'information

Les propriétaires fonciers de tout le secteur de la Plaine des Vaux Roux, ainsi que les habitants des villages de Borcq-sur-Airvault, de Marnes, de Saint Chartres, de Maisoncelle et des Jumeaux ont été invités par courrier à participer à la permanence d'information. Dans un rayon d'environ 3 kilomètres autour du projet, ce sont au total un peu plus de 900 courriers qui ont été adressés aux habitants et propriétaires présents sur les listes de foyers acceptant les démarchages commerciaux. La diffusion de l'information a été complétée par des affiches en mairies de Borcq-sur-Airvault et de Marnes, ainsi qu'une remise en main propre en mairies de Montcontour et d'Assais-les-Jumeaux.

Les permanences d'information tenues par le porteur de projet RP Global a été organisée avec le concours de la mairie d'Airvault et de la mairie déléguée de Borcq. Elles se sont tenues les mardis 29 juin 2021 et 30 août 2022 de 14 à 19 heures à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault généreusement mise à disposition par la mairie. Respectivement dix-huit et dix personnes pour les deux sessions, majoritairement des habitants de Borcq, ont participé aux échanges.



Photos prises lors de la permanence d'information du 29 juin 2021

Des supports de type posters présentaient les grandes lignes du déploiement des énergies renouvelables en France, les différentes étapes du développement d'un projet photovoltaïque ainsi que les principes de fonctionnement d'une centrale depuis sa construction jusqu'à son démantèlement.

Lors de la première permanence, une présentation sur grand écran a également servi de support et de fil rouge pour répondre aux questions individuelles des participants. Il s'agissait d'exposer plus en détails les méthodologies du porteur de projet, l'historique particulier du site et de ses intérêts pour accueillir un parc photovoltaïque, ainsi que l'avancement et les perspectives du projet.

Ce support ainsi qu'un compte rendu de cette session sont annexés à ce rapport. Ceux-ci ont également été diffusés auprès de Mme la Maire de Borcq.

Lors de la session d'août 2022, la présentation était davantage axée sur les détails techniques du projet en termes d'implantation et de fourniture d'électricité, ainsi qu'autour des mesures proposées pour l'insertion des futures installations dans leur environnement. Les échanges ont majoritairement porté sur le choix des parcelles retenues (abandon de certaines parcelles cultivées, friche arboricole...) et d'autre part sur les mesures à mettre en œuvre en lien avec la proximité directe de la ferme laitière.

4. La prise en compte de l'environnement du projet

Plusieurs enjeux de premier plan et spécifiques au projet photovoltaïque de Borcq ont été identifiés au plus tôt dans le développement du projet. Ils ont alors donné lieu à différents échanges particuliers avec les parties prenantes directement concernées par ces questions. Il s'agit dans les paragraphes qui suivent, de retracer par typologie d'enjeux, les orientations données aux implantations en réponse aux problématiques exposées par les parties prenantes, ainsi que les mesures directement issues de ces discussions.

L'ensemble des autres enjeux mis en évidence dans le cadre des états initiaux sur l'environnement humain, physique et naturel, sont bien évidemment traités de manière approfondie dans le rapport dédié aux études d'impact.

4.1. Les enjeux liés au voisinage

L'un des principaux atouts du site d'implantation réside dans son éloignement par rapport aux secteurs résidentiels, puisqu'en effet, les plus proches habitations correspondent au bourg de Borcq à plus d'1,5 kilomètre du projet.

Toutefois, la proximité des lieux avec une exploitation de vaches laitières a nécessité une attention particulière en phase d'études, ainsi que des échanges réguliers avec l'exploitant agricole M. BAYON. Différentes rencontres, dont les principales ont été listées précédemment au paragraphe 3.3, ont permis à M. BAYON d'exprimer ses points de vigilance et ses inquiétudes. L'ensemble de ses demandes, essentiellement en lien avec le bien-être animal et la production laitière, ont été présentées par écrit et lors de plusieurs réunions en présence de M. le Maire, Mme la Maire déléguée et de représentants de la Chambre d'agriculture. Le porteur de projet a répondu à chacune des demandes par des mesures concrètes et proportionnées aux risques pour la santé des vaches et la production de lait. Les explications aux questions posées et les dispositions techniques proposées ont pu être exposées à l'éleveur M. BAYON lors de plusieurs rencontres, ainsi que dans un courrier spécifique. Ces engagements ont également été présentés dans les études d'impact et peuvent se synthétiser ainsi :

Demande exprimée	Réponses apportées dans le projet
Les panneaux ne doivent pas créer d'éblouissement des vaches ou de perturbation visuelle trop forte.	La probabilité d'une gêne sera très faible : - Les vaches vivent à l'intérieur de la stabulation et ne sortent que très peu ; - Les panneaux seront globalement orientés vers le sud-est par rapport à la ferme à l'ouest ; - Une haie sera plantée en limite ouest du site et une palissade occultante sera mise en place le temps de la croissance de la haie.
Le champ électromagnétique des équipements électrique ne doit pas générer de risque pour la santé des vaches et la production laitière.	- Très peu de cas de modification de comportement de vaches sont recensés en lien avec des champs électromagnétiques. - Les onduleurs décentralisés, les postes de transformation et le poste de livraison seront positionnés à l'opposé de la ferme (au moins 130 m pour les onduleurs et 200 m pour les postes techniques).

Demande exprimée	Réponses apportées dans le projet
	- Un géobiologue de la Chambre d'agriculture sera missionné pour le choix du tracé du raccordement haute tension. - Ces équipements se trouveront plus éloignés du bâtiment photovoltaïque qui sera construit à la ferme, et du transformateur alimentant celle-ci en électricité.
Le chantier de construction ne devra pas être source de dérangement au point de baisser la production de lait.	Sur la durée de la phase construction estimée à environ 6 mois, l'organisation du chantier a d'ores et déjà été pensée pour minimiser les incidences vis-à-vis des activités de la ferme : période de démarrage, horaires, accès et circulation, etc.

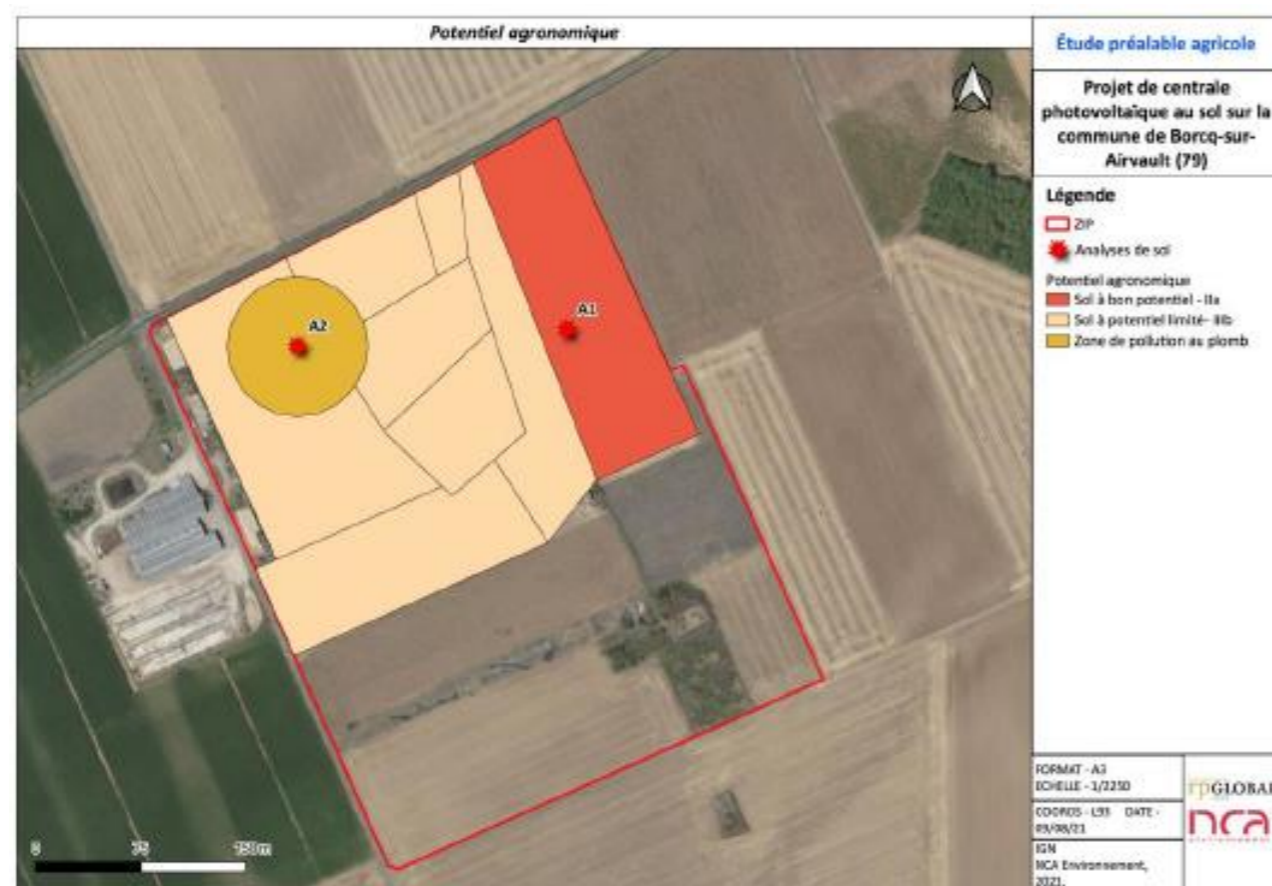
De manière transversale sur tous ces sujets, il a été proposé de réaliser une étude avant l'installation du futur parc pour faire un état de la production laitière sur la base de différents paramètres à déterminer en lien avec la Chambre d'agriculture et le vétérinaire de M. BAYON. Ainsi, en cas de détérioration significative de la production laitière une fois la centrale en fonctionnement, une étude comparative pourra être menée selon les mêmes facteurs d'évaluation. Si les activités du parc photovoltaïque devaient être mises en cause, des adaptations des installations seraient réalisées et des indemnités financières seraient versées à l'exploitant agricole à la hauteur des préjudices. Avec l'accord de M. Bayon, la société RP Global pourra débiter les études pour lesquelles elle s'est engagée dès obtention de l'autorisation préfectorale pour réaliser un état des lieux avant la construction. Une nouvelle réunion de calage est de nouveau prévue entre décembre 2023 et février 2024.

L'ensemble de ces engagements ont été repris dans les mesures de réduction et d'accompagnement du projet proposées dans l'étude d'impact du projet. La poursuite des contacts avec M. BAYON sera primordiale dans les mois qui viennent pour anticiper la mise en œuvre des différentes actions prévues en phase de construction et d'exploitation du parc photovoltaïque.

4.2. Le maintien de la productivité agricole

Le point de départ du développement de ce projet réside dans la valorisation économiques et durables de terres agricoles dont la production a été interdite du fait de pollutions des terres et de la végétation. Le site, bien que de taille réduite, se trouve au sein de grandes plaines céréalières du nord du département. Ainsi, les enjeux liés aux activités agricoles ont été mis en évidence dès le début du développement du projet. Plusieurs acteurs du territoire ont très tôt pointé la nécessité de limiter au possible les implantations sur des îlots agricoles productifs. Cela a notamment été rappelé par M. le Maire, M. le Président de la Chambre départementale de l'agriculture, ainsi que par quelques agriculteurs locaux, au cours de différentes rencontres initiées par le porteur de projet. Pour devenir soutenable pour toutes les parties, l'objectif alors clairement exprimé par le porteur de projet est d'aboutir à un équilibre entre les enjeux agricoles locaux et la viabilité économique du projet afin

Dans ce contexte, et au-delà de ses obligations réglementaires, la société RP Global a fait réaliser des études spécifiques par des agronomes indépendants du bureau d'études NCA Environnement. Ainsi, l'étude agronomique réalisée sur l'ensemble de la zone prioritaire d'implantation (ZIP) de 8 ha, a permis de définir le potentiel agronomique de chaque îlot agricole. De même, des analyses des taux en métaux lourds dans les sols ont également permis de confirmer les résultats des études précédentes sur les pollutions localisées.



Potentiel agronomique de la zone d'implantation prioritaire de 8 ha

Sur ces bases étayées par des études indépendantes, le contour du projet et les principes d'implantation a largement pris en compte les enjeux agronomiques de la zone :

- Sur les 14 ha de l'aire d'étude, 7 ha de terres arables sont exclus du projet de parc photovoltaïque. Au sein de la ZIP initiale de 8 ha, cela représente une surface de 1,8 ha non polluée au plomb et dont le potentiel agronomique a été jugé comme bon.
- Les implantations seront ainsi limitées à des terres polluées non productives (4 ha interdits à la production et entretenu en gel longue durée) et à faible potentiel agronomique à 1,3 ha.
- Les modalités techniques d'installation garantiront au mieux la préservation de la structure des sols en vue à terme d'une reprise possible de l'exploitation agricole : faibles surfaces imperméabilisées (161 m²), vissage ou battage de pieux, qualité de la réhabilitation de site en fin d'exploitation, etc.
- Les compensations environnementales seront mises en place sur des îlots actuellement peu productifs du point de vue agronomique, et éligibles aux surfaces d'intérêt écologique.
- Une compensation collective de 10 000 € a été estimée et pourra être versée à un fonds permettant de participer des projets en lien avec la promotion de filières agricoles.

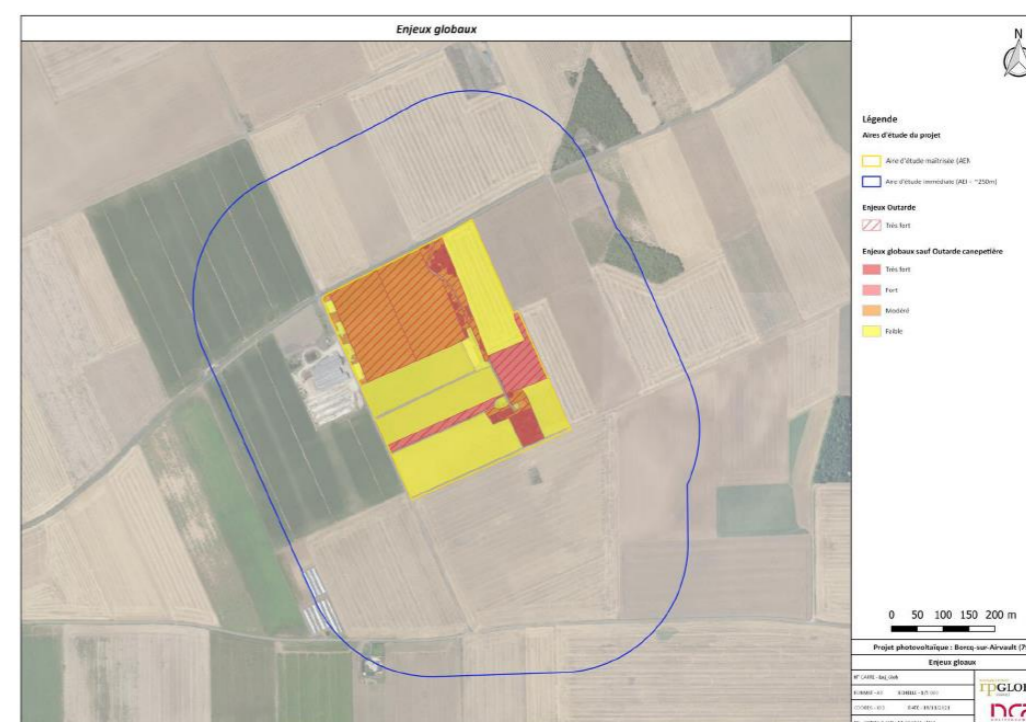
Concernant ce dernier point, de nouveaux échanges seront proposés aux représentants de la Chambre d'agriculture pour définir les modalités de financement et les leviers les plus pertinents pour servir de façon efficace des projets agricoles du territoire.

4.3. La préservation de la biodiversité

Le site se trouvant au sein de la ZPS « Plaine d'Oiron Thénézay » - Directive Oiseaux, les enjeux de conservation de l'avifaune patrimoniale locale ont représentés un point d'attention particulier tout au long du montage du projet. Pour ces raisons, l'ensemble des acteurs travaillant directement en lien avec cette ZPS ont été rencontrés afin de co-construire un projet s'inscrivant dans les objectifs de préservation écologique de la zone.

Ainsi, la société RP Global, en plus de l'expertise des ornithologues du bureaux d'études NCA Environnement, a pu s'appuyer sur les connaissances et les compétences du Conseil départemental, en tant que structure animatrice de la ZPS, du service Natura 2000 de la DDT, du service Conservation des espèces patrimoniales de la DREAL, ainsi que du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

Ces échanges ont permis dans un premier temps de déterminer la nature exacte des enjeux patrimoniaux inhérents au site, en fonction des données bibliographiques, des inventaires réalisés dans l'année, et du contexte local pouvant être influencé par certaines activités humaines (élevage, cultures et chasse). La préservation des populations d'Outarde canepetière sur l'ensemble de son cycle de reproduction a constitué le principal point de vigilance sur lequel les mesures fines et spécifiques ont été travaillées en concertation avec les différents acteurs.



Enjeux globaux sur les habitats et les espèces

Des adaptations du projet et des mesures spécifiques ont alors découlé de ces échanges et peuvent être détaillées ainsi :

- La zone de friche d'environ 1 ha présente initialement dans la ZIP a été exclue des emprises du futur parc photovoltaïque. Cette zone de nidification pour plusieurs espèces protégées d'oiseaux sera préservée.

- La conception des installations permettra l'implantation d'un couvert végétal attractif à plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux : réhaussement des structures à 1,5 mètre par rapport au sol et élargissement des espaces entre les rangées de panneaux à 3 mètres.
- Le calendrier du chantier sera adapté à la biologie des espèces et en particulier de l'Outarde canepetière : le démarrage des travaux s'exécutera en dehors de la période de reproduction des espèces sensibles.
- De nouveaux espaces et habitats attractives pour diverses espèces seront créés in situ et ex situ : plantation de 460 mètres linéaires de haies d'essences locales en périphérie du site, mise en place et gestion favorable de couverts prairiaux notamment pour l'Outarde canepetière.
- Pendant la durée de l'exploitation, la gestion des surfaces herbacées tiendra compte de la biologie des espèces patrimoniales en présence : emploi proscrit de traitement chimique et broyage en dehors des périodes de nidification si accord du SDIS.

L'ensemble de ces mesures ont pu être validées par les différents intervenants sur les sujets écologiques, lors des différents échanges menés au cours du montage de projet.

5. Les retombées pour le territoire

Le fonctionnement du parc solaire photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault est prévu de durer environ 35 ans. Les retombées économiques pour les collectivités permettent donc d'envisager des aménagements propres à consolider le cadre de vie des personnes habitant ou travaillant sur le territoire.

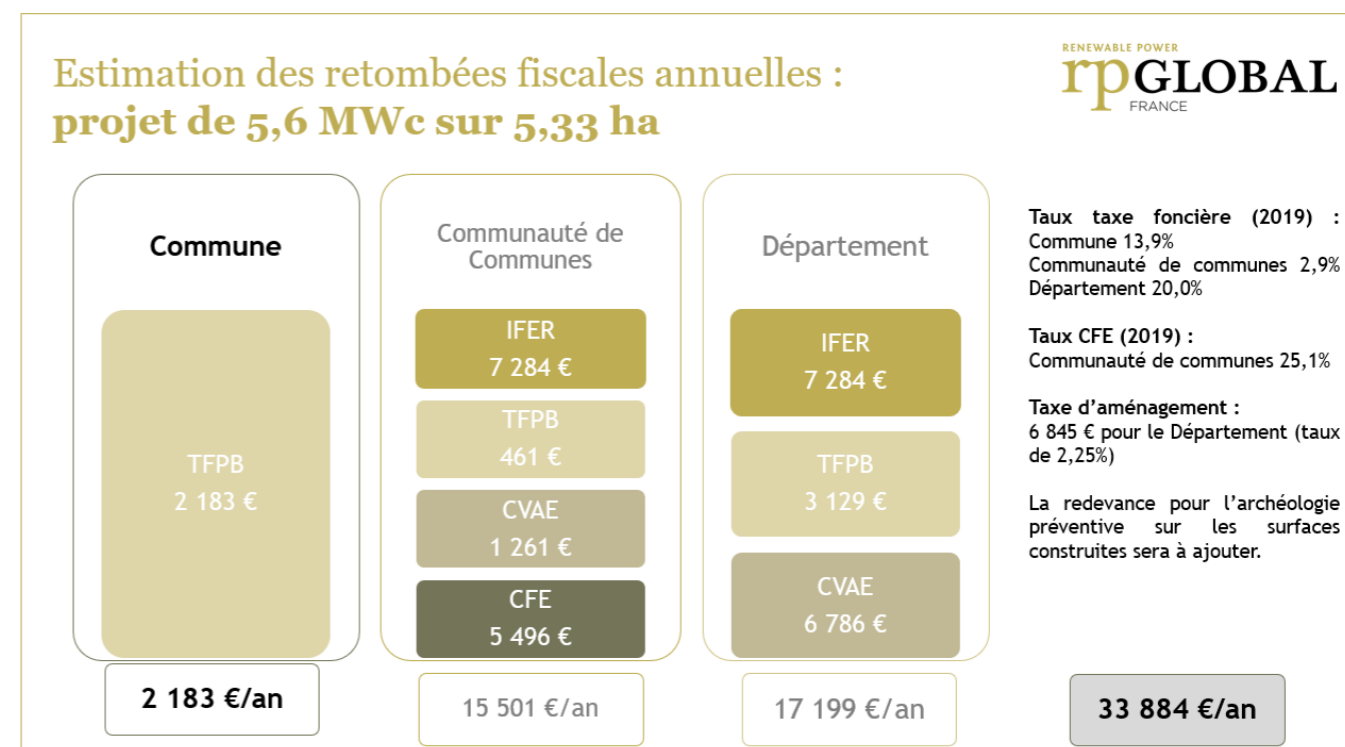
L'activité solaire constitue donc un levier économique pour ces territoires, notamment grâce à la perception de taxes. Il s'agit donc pour le territoire d'un impact positif qui s'inscrit dans le temps.

LA CREATION DE NOUVELLES RECETTES FISCALES :

Les retombées fiscales concernent donc un parc photovoltaïque au sol d'une surface de 5,33 ha de 5,6 MWC qui s'implantera sur la commune d'Airvault.

L'implantation d'unités de productions électriques est soumise à un certain nombre de taxes qui génèrent des revenus pour la municipalité, l'intercommunalité, le département des Deux-Sèvres et la région Nouvelle-Aquitaine.

Les évaluations suivantes ont pu être présentées à la Mairie d'Airvault et à sa Mairie déléguée de Borcq :



Synthèses des retombées fiscales estimées pour le territoire en mars 2022 (dépôt de la demande de permis de construire)

UNE CREATION D'ACTIVITE :

L'organisation, la construction puis la maintenance d'un parc photovoltaïque engendre des retombées indirectes pour le territoire, qui représentent une création d'activité dans les secteurs concernés.

Cet impact est moins facilement mesurable que le précédent puisqu'il est indirect, mais il n'en est pas moins réel. La création d'activité dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie principalement se fait essentiellement lors de la période de construction où bon nombre de travailleurs sont amenés à transiter autour du chantier.

Cette dynamique continue, de façon plus modérée, lors de la phase d'exploitation qui demande une présence régulière, sur le terrain, de membres de notre cellule exploitation mais également de techniciens de maintenance certifiés pour l'entretien et la maintenance des équipements.

Ces opérateurs de maintenance constituent également des emplois non délocalisables sur le secteur, qui peuvent être déjà présents si le secteur est déjà ancré dans l'énergie solaire, ou qui restent à créer si ce n'est pas encore le cas.

Ces éléments sont moins facilement quantifiables que les retombées fiscales, mais ils restent instigateurs d'un cercle vertueux d'activité et d'emploi dans la région à l'échelon local.

6. Le futur parc photovoltaïque

6.1. La phase de pré-construction

RP GLOBAL France assure le suivi de ses projets sur l'intégralité du process. Ainsi, très en amont, le service construction est impliqué dans le développement de chaque projet. Un chargé de mission construction est mis à disposition du chef de projet afin de l'épauler sur certains éléments techniques et préparer le terrain pour fluidifier la passation du projet à travers les différentes étapes clés.

Ce fonctionnement transversal est une volonté forte pour RP Global. Derrière chaque porteur de projet, différentes personnes de différents services avec des compétences complémentaires assistent la phase sensible du développement.

La pré-construction est une compétence internalisée au sein de la société RP Global. Cette étape est préparée et anticipée en parallèle de l'instruction de la demande de permis de construire puis est effectivement mise en œuvre dès l'obtention des autorisations. Cette phase est cruciale pour le bon déroulement du chantier. Ainsi, la société RP Global s'attache à informer largement auprès des riverains directs, des usagers des routes autour du projet, et plus largement auprès de la population locale. Les informations importantes à diffuser portent essentiellement sur :

- le déroulement général du chantier et son calendrier prévisionnel,
- les personnes ressources à contacter en cas de nécessité,
- les éventuelles adaptations ponctuelles d'itinéraires,
- le cas échéant, les périodes sensibles pour les riverains et les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre par les entreprises de construction,
- tout autre sujet nécessitant des échanges avec les riverains.

Pour ce faire, différents canaux d'information pourront être actionnés en concertation avec la Mairie : lettres d'information, réunion publique, Comité local de suivi, affichages, journal municipal, etc. La communication auprès des habitants se poursuivra ensuite tout au long du chantier.

De manière générale, la période de pré-construction comprend les étapes suivantes :

LA FINALISATION DE LA SECURISATION FONCIERE DES EMPRISES :



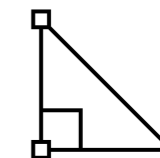
Après avoir levé les conditions suspensives prévues aux promesses de bail, les baux emphytéotiques (ou plus épisodiquement, les actes authentiques de vente) sont signés devant notaire avec les propriétaires et les exploitants agricoles. Dans le cas d'une gestion des couverts par un agriculteur local, un contrat de gestion est également signé pour mettre en œuvre le cahier des charges agricoles et/ou d'entretien des espaces.

Par ailleurs, des occupations temporaires peuvent s'avérer nécessaires en phase chantier (installations de chantier, stockages, accès temporaires...). Celles-ci sont alors négociées au cas par cas et en accord avec les propriétaires et les exploitants, et conduisent à la signature de conventions d'usage.

Enfin, des servitudes (passage, réseaux...) peuvent également être nécessaires et donner lieu à des conventions particulières avec les propriétaires fonciers.

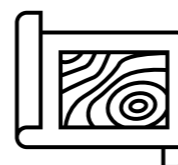
L'ETUDE GEOTECHNIQUE ET LE DIMENSIONNEMENT DES FONDATIONS :

Cette étape est indispensable pour déterminer les caractéristiques précises des fondations des structures, c'est-à-dire la technique d'ancrage au sol (vissage ou battage de pieux, ou à défaut pose de longrines en béton directement au sol), ainsi que la profondeur des fondations dans le cas de la pose de pieux.



Pour ce faire, le porteur de projet missionne un bureau d'études spécialisé en géotechnique afin de décrire précisément les caractéristiques du terrain, du sol et du sous-sol. Durant cette étape, des forages sont réalisés en différents points du site et des échantillons sont prélevés. Capacité portante du sol, absorption de l'eau par le sol, tests d'agressivité des sols, sont autant de données qui sont ensuite analysées par un bureau d'ingénierie indépendant pour conclure sur le dimensionnement optimal des fondations des structures.

LES LEVES TOPOGRAPHIQUES :



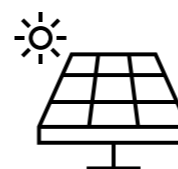
L'analyse de la topographie du terrain est importante pour ajuster finement les implantations des structures à l'échelle du site (éventuels travaux préalables, profondeur des fondations, inclinaison et hauteur différenciées...) et réaliser les plans d'exécution. La bonne connaissance des pentes naturelles du site permet de mettre en œuvre, si nécessaire, une gestion efficace des eaux de ruissellement et un équilibrage des déblais/remblais.

LE BORNAGE DE LA CENTRALE :

La matérialisation des limites de la centrale s'opère sur le terrain en accord à la fois avec les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles des parcelles du projet, mais également des parcelles limitrophes. Cette opération est réalisée par un géomètre expert agréé et peut éventuellement nécessiter des divisions cadastrales.



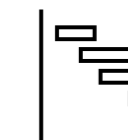
LES CHOIX TECHNOLOGIQUES :



La recherche et le développement dans le domaine de la production d'énergie solaire sont particulièrement actifs. Aussi, les évolutions technologies sont-elles exceptionnelles au cours de ces dernières années (productivité des modules photovoltaïques, garantie de performance, bilan carbone, supervision, etc.). Afin d'optimiser la production d'électricité à l'échelle du parc solaire, des adaptations dans le choix des matériels et matériaux pourraient être retenues. Si tel était le cas, l'intégration du projet tel qu'évalué dans le cadre des études d'impact ne sera toutefois pas dégradée, mais pourrait au contraire être améliorée.

LE PHASAGE DE CHANTIER DE CONSTRUCTION :

La coordination des différents intervenants du chantier et des étapes constructives est primordiale pour respecter le planning de construction, mais également pour garantir un déroulement satisfaisant du chantier du point de vue des riverains et des autres usagers.



L'ensemble des engagements pris dans le dossier de demande d'autorisation (mesures de réduction des impacts...) et lors de la concertation avec les riverains notamment (horaires, circulations...) font l'objet d'une traçabilité et d'un suivi particulier par l'équipe interne dédiée à la construction.

L'année précédant le chantier, il est également important d'anticiper les périodes de prise de possession des terrains et de création éventuelle des accès, en concertation avec les exploitants agricoles. En effet, ceux-ci

ont besoin de préparer leur année culturale et peuvent être amenés à adapter les travaux prévus sur leurs parcelles (semis, moissons, fauches...).



LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES MESURES COMPENSATOIRES :

Pour une efficacité au plus tôt, les mesures compensatoires délocalisées par rapport au chantier pourront, selon leur typologie, être réalisées avant le démarrage du chantier de construction de la centrale. Il pourra s'agir de réaliser des travaux de restauration écologique ou encore la mise en place de cahiers des charges spécifiques de gestion

6.2. Le chantier de construction

Depuis ses débuts, RP Global a toujours souhaité internaliser le suivi de la construction au sein de ses services. Ainsi, le process de construction suit un schéma précis sur chacun de nos projets. Les travaux de construction et de mise en service de la centrale ont une durée globale d'environ 6 mois, et pourront être réalisés selon les étapes suivantes :



TRAVAUX PREPARATOIRES :

Il peut s'agir selon les cas d'opérations de nettoyage du terrain, de débroussaillage ou de broyage de végétation, ou encore de terrassements légers (nivellement...). A cela s'ajoute la mise en place de la base vie du chantier et des zones de stockages qui auront vocation à être retirées une fois la centrale mise en service.

REALISATION DES VOIRIES ET POSE DES CLOTURES PERIPHERIQUES :

Les voies d'accès et le réseau de pistes internes à la centrale devront respecter notamment les prescriptions du SDIS compétent (largeur, portance, rayon de braquage...). La mise en place des clôtures définitives en ceinture du site aura vocation à sécuriser le chantier vis-à-vis des tiers.



POSE DES STRUCTURES ET DES MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Une implantation géométrique (piquetage) des différentes rangées de structures est réalisée au préalable conformément aux plans d'exécution. Les structures porteuses seront ancrées au sol selon la technique retenue conformément aux conclusions de l'étude géotechnique. Un pré-forage peut parfois être nécessaire. Les modules photovoltaïques sont ensuite positionnés et fixés généralement à l'aide d'un chariot élévateur.

CABLAGES INTERNES A LA CENTRALE ET GENIE ELECTRIQUE :

Les différents éléments de la centrale doivent être reliés par un réseau de câblages à l'intérieur du site à l'arrière des modules (courant continu) et enfouis généralement le long des pistes de circulation (courant alternatif). Les tranchées sont alors réalisées à l'aide d'une pelle mécanique ou d'une trancheuse. Les postes de transformation et de livraison arrivent sur site préfabriqués et sont mis en place sur des lits de sables et de

graviers. Le poste de livraison est également connecté à la fibre optique en prévision de la supervision de la production en phase d'exploitation.

RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC ET MISE EN SERVICE :

Les cellules photovoltaïques produisent de l'électricité injectée sur le réseau et il est temps pour les équipes de construction de laisser place à l'équipe d'exploitation. Avant cette passation cruciale dans la durée de vie d'un projet, les travaux de remise en état nécessaires interviennent à l'intérieur de la centrale et à ses abords, conformément aux engagements pris auprès des riverains et de la municipalité notamment : voies d'accès, plateformes temporaires, etc.



Le poste de livraison est un bâtiment installé sur tout parc photovoltaïque et se trouvera à l'entrée du site sur une plateforme dédiée. Ce local accueille l'ordinateur de supervision du parc, le compteur électrique, etc. Il représente la limite entre le réseau public (GEREDIS) et le réseau privé (RP Global).

Les aménagements connexes au parc sont réalisés *in fine* comme les plantations paysagères, en adéquation avec les engagements pris dans le dossier de demande et en concertation avec les riverains concernés et la municipalité si elle le souhaite.

Le site ainsi configuré est alors prêt pour célébrer sa mise en fonctionnement en organisant une cérémonie d'inauguration en associant la population locale et les différentes parties prenantes ayant contribué à l'élaboration du projet.



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

BILAN DE LA CONCERTATION

ANNEXES

Contenu :

- Lettre d'information diffusée fin mai 2021
- Lettre d'information diffusée mi-août 2022
- Statistiques de consultations du site internet au 29/11/2023
- Support de présentation à la permanence d'info du 29/06/2021
- Compte rendu de la permanence d'info du 29/06/2021
- Support de présentation à la permanence d'info du 30/08/2022
- Support présenté en réunion inter-services en Sous-Préfecture le 16/12/2021



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

Le 08/06/2021, à Mérignac,

Objet : Invitation

Madame, Monsieur,

Avec le soutien de la municipalité d'Airvault et d'agriculteurs locaux, la société RP Global étudie actuellement les possibilités d'implantation d'un parc solaire aux abords des terrains les plus pollués de l'ancien camp militaire de Borcq-sur-Airvault.

Dans ce contexte, j'ai le plaisir de vous inviter à nous rencontrer lors de notre première permanence d'information qui se tiendra :

Mardi 29 juin de 14h à 19h à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault.

A cette occasion, nous pourrons vous présenter l'historique et le déroulement de ce projet, et échanger sur ses atouts pour le territoire et les mesures envisageables en faveur de la préservation de l'environnement et des paysages.

Pour la sécurité sanitaire de tous, les dispositions nécessaires seront mises en œuvre : gel hydroalcoolique, désinfection des espaces et limitation du nombre de personnes.

Je vous joins un fascicule vous présentant le contexte général de ce projet et la localisation du périmètre d'étude. N'hésitez pas également à consulter notre site internet (www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr) qui sera régulièrement mis à jour !

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Amandine SZURPICKI
Cheffe de projet photovoltaïque



RP Global France – SARL au capital de 7 500 €
Siège social : 96 Rue Nationale – 59000 Lille – Tel : +33 (0) 3 20 51 16 59
RCS Lille 503599086 – SIRET 50359908600033 – TVA FR57503599086 – www.rp-global.com



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

Du développement À l'exploitation



L'ensemble des informations et des actualités sur le projet (résultats des études, calendrier d'avancement, rendez-vous, retombées fiscales, etc.) seront régulièrement mises à jour sur le site officiel du projet : www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr

VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER AU DEVELOPPEMENT DE CE PROJET ?

RP GLOBAL France souhaite construire un projet durable et citoyen, au plus proche de vos avis et de vos attentes. Nous organisons à ce titre un *Comité Local de Suivi*

Ce comité se rassemble lors de RDV de travail jusqu'à la construction du projet : un moment d'échange privilégié entre les différents parties prenantes (élus, institutions, riverains, entreprises ...).

Les premiers rendez-vous de concertation
Permanence d'information :

MARDI 29 JUIN 2021

À LA SALLE DES FÊTES DE BORCQ ENTRE 14 H ET 19 H

Comité local de suivi :

1^{ère} réunion : FIN SEPTEMBRE 2021 / 2^{ème} réunion : COURANT NOVEMBRE 2021

Pour plus d'informations, vous pouvez contactez votre cheffe de projet :



Amandine SZURPICKI
Cheffe de projet
03 20 51 16 59
a.szurpicki@rp-global.com



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE

Borcq-sur-Airvault

> Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault
> Département des Deux-Sèvres



AVEC LE PARC PHOTOVOLTAÏQUE DE BORCQ CULTIVONS LES ÉNERGIES DU TERRITOIRE

La France s'est engagée à réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre. Une partie de ses gaz sont émis par la production d'énergie. La loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte publiée en 2016 fixe comme objectif d'atteindre 40% d'énergie renouvelable d'ici 2030. Afin d'affiner cet objectif, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie fixe des trajectoires tous les 5 ans avec des paliers pour chacune des énergies renouvelables.

A ce jour, l'énergie solaire représente 2,5 % de la consommation. Il est prévu qu'à l'échéance 2023, elle représente 5% ainsi qu'à l'échéance 2028, elle puisse atteindre 10%. Ces objectifs ambitieux nécessitent la mise en place de parcs au sol, en plus des installations sur les toitures et les ombrières de parkings.

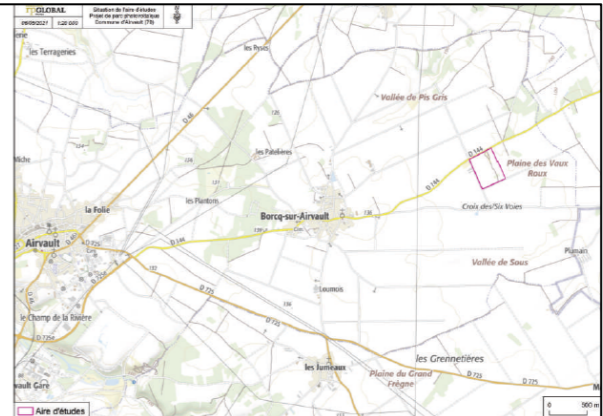
Le projet en cours de développement sur la commune d'Airvault permettra de contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Développer un projet bénéfique et équilibré nécessite de réaliser plusieurs études d'impact afin d'en définir les limites et les mesures à mettre en œuvre. Ces études sont réalisées par un bureau indépendant spécialisé : NCA Environnement basé à Neuville-du-Poitou.

QUI SOMMES-NOUS ?

RP Global est un développeur et producteur indépendant d'électricité avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables.

RP Global France a été créé en 2008 et emploie actuellement 25 collaborateurs à Lille où se trouve son siège social et à Bordeaux. Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques.

Depuis 2019, une agence s'est installée à Bordeaux pour être au plus proche des projets que nous réalisons sur les territoires.



Plusieurs volets interdépendants composeront nécessairement ces études d'impact :

Environnement physique : sols, topographie, géologie, ressources en eau, climat, risques naturels

Environnement naturel : étude faune/flore spécifique et étude spécifique sur les incidences Natura 2000 (sites se trouvant dans un périmètre de 10km)

Environnement patrimonial et culture : analyse des perceptions depuis l'habitat, le réseau routier, le patrimoine réglementé, photomontages avant/après implantation ...

Environnement humain : démographie, socio-économie, agricole, patrimoine culturel et archéologique, occupation des sols, urbanisme, réseaux et infrastructures, risques technologiques...

Etude préalable agricole : étude spécifique sur les impacts sur l'économie locale agricole en cours de cadrage avec la Chambre départementale d'agriculture





PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune de Borcq-sur-Airvault

Bordeaux, le 12 août 2022,

Objet : Invitation

Madame, Monsieur,

En concertation avec des agriculteurs locaux et avec la mairie d'Airvault, la société RP Global développe depuis 2020 un projet de centrale photovoltaïque aux abords des terrains les plus pollués de l'ancien camp militaire de Borcq-sur-Airvault.

L'année 2021 a été consacrée à la réalisation des études d'impact et à la consultation des parties prenantes afin de définir un projet équilibré et intégré à son environnement.

Dans ce contexte, nous avons le plaisir de vous inviter à la seconde permanence d'information dédiée au projet. En effet, nous serons présents pour vous renseigner sur les tenants et aboutissants du projet :

Mardi 30 août entre 14h et 19h à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault.

Il s'agira notamment de vous présenter le déroulement du projet, ses contours, ses implantations, ainsi que les mesures d'insertion que nous proposons. A cette occasion, vous aurez également la possibilité d'apporter votre contribution sur le choix du futur nom de la centrale, ainsi que sur les actions qui pourraient être mises en œuvre pour accompagner le territoire.

Nous joignons à ce courrier un fascicule vous décrivant le contexte général du projet et la localisation du périmètre d'étude. N'hésitez pas également à consulter notre site internet (www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr) !

Dans l'attente de notre prochaine rencontre, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Amandine SZURPICKI
Cheffe de projet photovoltaïque

Parc photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault - SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 96 Rue Nationale - 59000 Lille - Tel : +33 (0) 3 20 51 16 59
Lille Métropole B 907 514 269 - SIRET 90751426900014 - TVA FR2907514269 - www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

Cultivons les énergies du territoire !



En juin 2021, nous vous présentons le contexte ayant initié le projet de centrale photovoltaïque au droit et aux abords directs des terrains pollués de l'ancien camp militaire puis de désobusage de Borcq-sur-Airvault. L'année 2021 a notamment été consacrée à la réalisation des études d'impact, à la concertation avec la municipalité, les services de l'Etat et les riverains fermiers.



Les données clés du projet :

5,3 ha

Surface d'implantation

5,6 MWc

Puissance installée

1 500

Foyers alimentés
(-7012 MWh)

330

Tonnes de CO2 évitées
(par rapport au mix énergétique français)

1,50 m

Bas des panneaux photovoltaïques

2,74 m

Haut des panneaux photovoltaïques

3 m

Espacement entre les rangs de panneaux photovoltaïques

- 33 900 /an

Retombées fiscales estimées, dont 17 700 pour la commune et la communauté de communes

Diverses mesures spécifiques seront prévues pour intégrer au mieux le projet dans son environnement, dont voici un premier aperçu :



Biodiversité : évitement des secteurs de nidification avérée, adaptation du calendrier de construction, surélévation des panneaux et gestion raisonnée en période de reproduction, mesures compensatoires ex situ, plantations favorables à la nidification de certaines espèces ;



Economie agricole : évitement d'îlots à bon potentiel agronomique, compensation financière à verser pour favoriser des projets locaux et collectifs ;



Archéologie préventive : réalisation par l'INRAP d'un diagnostic préalable à la construction ;



Voisinage : éloignement de l'accès principal et des postes techniques par rapport à la ferme riveraine, plantations et pose d'une palissade en limite, intervention d'un géobiologue, mesures préventives contre les envois de poussières et les risques d'incendie ;



Paysage : choix qualitatif des matériaux et couleurs en fonction du contexte, plantations en limites du site.



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

L'ensemble des actualités sur le projet (résultats des études, implantations, calendrier d'avancement, rendez-vous, retombées fiscales, etc.) sont détaillées sur le site officiel du projet : www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr



PROJET DE PARC SOLAIRE

Commune déléguée de Borcq-sur-Airvault

Bilan de la concertation locale - Novembre 2023

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL
FRANCE

Cultivons les énergies du territoire !



Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque de Borcq-sur-Airvault, et à la suite de la phase d'études détaillées et d'échanges avec les parties prenantes, **une proposition d'implantation sur 5,3 ha, à partir des 8 hectares viciés initialement**, a été faite au sein du périmètre d'études :



Cette configuration a été présentée aux services instructeurs sur la base des résultats des études détaillées. **Le calendrier de développement prévisionnel a été mis à jour** selon les dates ci-dessous :



Découvrez en détail le projet déposé, ainsi que les prochaines étapes de développement du projet lors nos prochains rendez-vous de concertation :

**PERMANENCE D'INFORMATION
MARDI 30 AOUT 2022
ENTRE 14H ET 19H
A LA SALLE DES FETES**



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre cheffe de projet :

Amandine SZURPICKI
03 20 51 16 59
a.szurpicki@rp-global.com

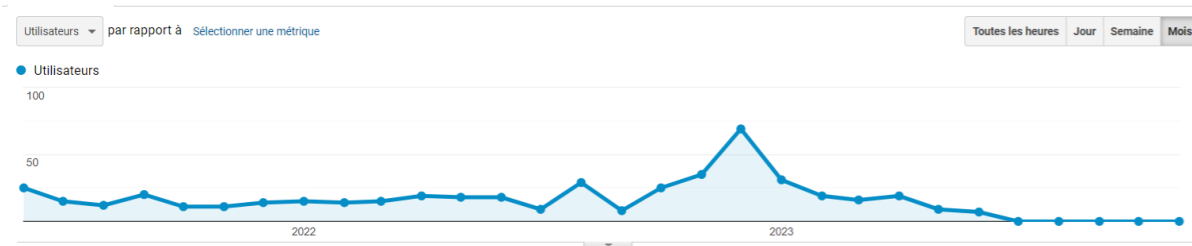
ou visiter le site internet du projet sur :
www.parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr

Statistiques du site Borcq-sur-Airvault : <https://parc-solaire-borcq-sur-airvault.fr/>

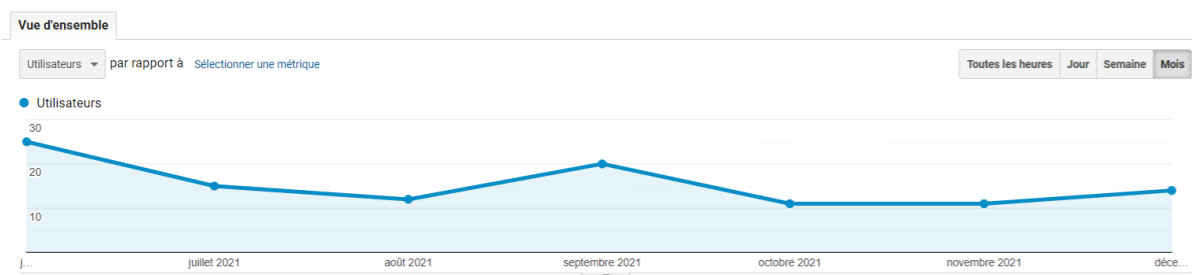
Audience

- Utilisateurs (visiteurs du site) : **432** de juin 2021 à novembre 2023 avec un pic à 69 utilisateurs en décembre 2023
- Pages vues : **1 733** sur la même période

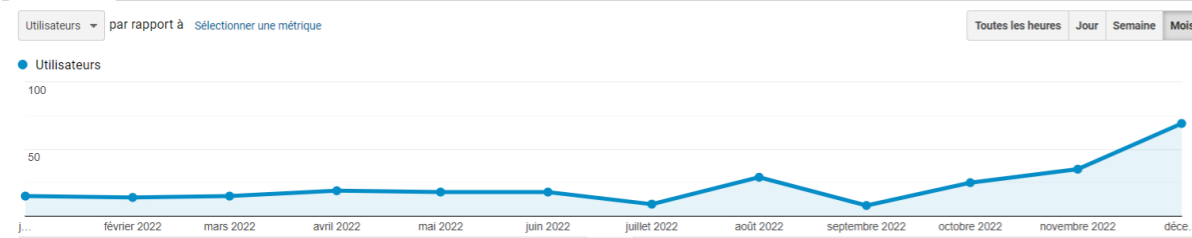
Nombre d'utilisateurs du site de sa sortie (juin 2021) à novembre 2023



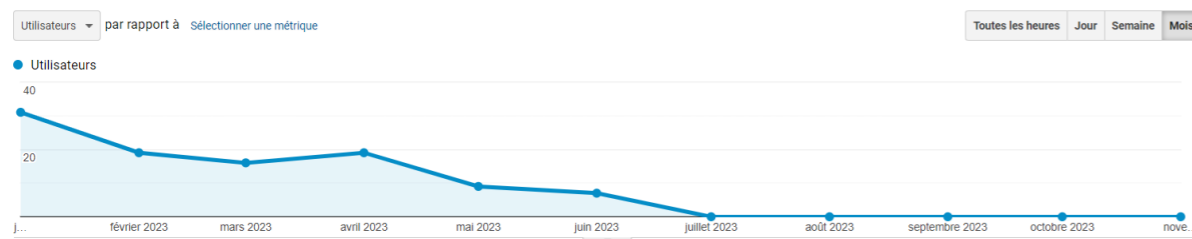
En 2021



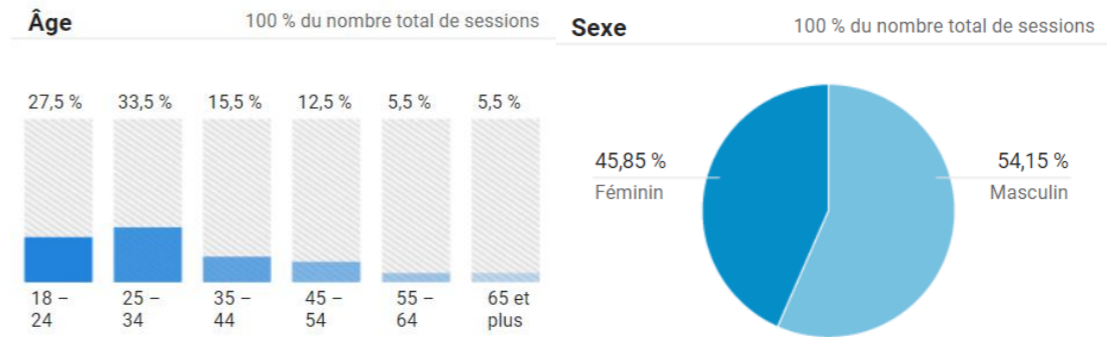
En 2022



En 2023



Données démographiques



Données géographiques – provenance des utilisateurs top 10

1. Ile-de-France	67 (27,02 %)
2. Nouvelle-Aquitaine	65 (26,21 %)
3. Hauts-de-France	30 (12,10 %)
4. Auvergne-Rhone-Alpes	18 (7,26 %)
5. Centre-Val de Loire	14 (5,65 %)
6. Pays de la Loire	12 (4,84 %)
7. (not set)	11 (4,44 %)
8. Occitanie	11 (4,44 %)
9. Brittany	9 (3,63 %)
10. Provence-Alpes-Cote d'Azur	4 (1,61 %)

Pages les plus vues

Page	Pages vues	% Pages vues
1. /accueil	468	27,01 %
2. /le-projet/	159	9,17 %
3. /actualites/	114	6,58 %
4. /le-projet/les-etudes/	97	5,60 %
5. /le-projet/lequipe/	79	4,56 %
6. /le-projet/les-retombees/	79	4,56 %
7. /le-projet	70	4,04 %
8. /participez/	66	3,81 %
9. /toutes-les-publications/	60	3,46 %
10. /actualites/histoire-du-site-de-borcq-sur-airvault/	33	1,90 %